

# *Quel avenir pour les paysages du Mézenc ?*

*Les zones de développement éolien en question...*



*Cliché : BOUSSEAUD©*



*« Je suis née à Moudeyres et j'y vis depuis 83 années une longue vie heureuse. Moudeyres est un joli petit village aux toits de chaume et de lauzes qui attire de nombreux visiteurs. C'est jusqu'à ce jour un village préservé dans un environnement qu'on nous envie.*

*A proximité, la forêt des Barthes avec son lac et ses sentiers où il fait bon se promener. Tout ce qui fait ma vie et que j'aurais voulu léguer à mes enfants, mes nombreux petits et arrière-petits enfants, tout cela on veut le saccager pour y mettre des éoliennes.*

*De grâce, conservez cette nature pure et intacte du plateau du Mézenc ! »*

Sylvie Perbet, habitante de Moudeyres, Février 2007

## Sommaire

Introduction p. 4

### Partie A

Parlons de paysage... p. 7

### Partie B

Témoignages... p. 28

### Partie C

Potentiel éolien sur le plateau du Mézenc p. 39

### Partie D

Possibilités de raccordement  
aux réseaux électriques p. 47

Conclusion p. 48

Annexes p. 49

NOTA :

*L'ensemble des clichés de ce document  
ont été mis à disposition de l'association  
par Philippe et Fabienne BOUSSEAUD.  
Qu'ils en soient ici remerciés.*

# Introduction

## *Objet de ce travail*

Etant observé :

**1. La représentation nationale au cours des débats au Parlement ayant abouti à la Loi N° 2005-781 du 13 juillet 2005, avait fait part de la nécessité impérieuse de prendre en compte l'impact paysager des éoliennes lors du choix de l'implantation d'un parc éolien.**

A cette époque, il est vrai les textes législatifs et réglementaires prêtaient assez peu d'importance à cet aspect. De ce fait, en France, des parcs en co-visibilité ont été construits, des mitages observés, des paysages dégradés.

Dans notre région du Mézenc, le Préfet, en application des textes, a accordé le permis de construire à un parc éolien, alors que le jugement du Directeur de la Diren était plus que réservé sur l'aspect « *paysage* », nous citons deux phrases de son rapport :

« A l'échelle du département et de la région, le plateau du Mézenc possède une ***image forte, qualifiée d'emblématique*** et reposant à la fois sur une grande sobriété des aménagements et de l'occupation des sols et sur une ***simplicité très épurée*** des formes du relief.

La présence d'éléments nouveaux tels que des éoliennes, ***hors d'échelle*** au regard des marqueurs verticaux préexistants, engage un ***processus de transformation*** de cette image qui semble ***incompatible avec le caractère emblématique des lieux***. »

**2. Très explicitement, l'article 2 de la loi du 13 juillet 2005 impose à l'Etat de limiter l'impact paysager des éoliennes, l'article 37 de cette même loi définissant les principes à mettre en œuvre dans la création des ZDE, principes traduits concrètement dans la circulaire du 19 juin 2006.**

**3. La France est signataire de :**

- la Convention Européenne du Paysage du 20 octobre 2000

- la Convention d'Aarhus du 25 juin 1998

**et le parlement a voté la loi du 26 octobre 2005 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement.**

Ces conventions et cette loi permettent, à notre sens, à des Associations de Défense du Patrimoine Paysager de participer au débat sans attendre les enquêtes publiques menées dans le cadre de l'instruction d'un permis de construire d'un parc éolien.

**4. Notre association de préservation du Patrimoine paysager du Mézenc (APPEM) a comme objet :**

*« la préservation et réflexion sur le devenir des paysages et patrimoines du Mézenc/Meygal »*

Elle nous paraît qualifiée pour être partie prenante au débat sur la création des zones de développement de l'éolien (ZDE), elle n'a certainement pas à proposer des ZDE mais peut s'exprimer sur les territoires qui en application de la loi ne peuvent recevoir de ZDE.

**Notre Association se propose donc dans la note qui suit de faire part des raisons qui, en application de la loi, conduisent certains territoires à ne pas pouvoir être le siège de ZDE.**

Cette note abordera les paramètres devant être pris en compte dans le choix d'une ZDE, à savoir :

- le potentiel éolien de la zone ;
- les possibilités de raccordement au réseau électrique ;
- la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés.

Il nous paraît judicieux que le paramètre risques occasionnés par les éoliennes soit également pris en compte. Il n'y a en cela rien d'iconoclaste puisque le rapport du Conseil Général des Mines de juillet 2004 sur la sécurité des installations éoliennes, fait une analyse de ces risques et constate qu'à cette époque la priorité des Autorités Publiques a été de promouvoir l'énergie éolienne dans le respect de l'environnement, mais sans égard pour la sécurité.

On peut être surpris que dans la circulaire du 19 juin 2006, il ne soit pas envisagé de prendre en compte les dangers qu'un parc éolien peut faire courir à ceux qui vivent ou passent à proximité. Si tel est le cas comment peut-on envisager l'existence d'une ZDE ?

Le plus souvent les dangers ne se produiront qu'à l'occasion de circonstances non permanentes mais ayant une probabilité d'occurrence significative et certaine, qui exigeront de la part des Autorités Publiques une intervention pouvant se traduire par l'arrêt du parc éolien pour une certaine durée. De ce fait, le potentiel éolien sera impacté et nous aurions pu aborder ce sujet dans la partie concernant le potentiel éolien. Nous nous attarderons ici à ces questions dans un paragraphe spécifique.

Les propos qui suivent s'organisent donc dans l'objectif de présenter ici un point de vue partagé sur les questions du développement éolien et de l'avenir des paysages sur le plateau du Mézenc. Nous proposons ici 4 parties souhaitant développer ces questions de la façon la plus complète et pertinente qu'il soit.

Ainsi nous aborderons en introduction la question des paysages du plateau du Mézenc, depuis les perceptions et les ambiances originales de ces espaces jusqu'à sa dimension patrimoniale en n'oubliant pas la place et le rôle de l'homme dans la qualité des paysages actuels.

Nous poursuivrons en développant quelques témoignages afin de poursuivre cette ébauche des représentations que peuvent véhiculer les espaces du plateau du Mézenc. Approfondir ce que peut être le rapport de l'homme et un territoire : une question de paysage en somme.

Nous terminerons sur des dimensions plus techniques en rapport au potentiel éolien et aux possibles risques liés à l'implantation d'éoliennes sur ces espaces.

Nous conclurons nos propos par quelques propositions prospectives en tentant de soutenir et d'aller dans le sens de la cohérence et du développement durable de ce territoire exceptionnel.

## Partie A

### Parlons de paysage...

*« Si la notion de paysage mérite d'être honorée, ce n'est pas seulement parce qu'elle se situe de façon exemplaire, à l'entrecroisement de la nature et de la culture, des hasards de la création et de l'univers et du travail des hommes, ce n'est pas seulement parce qu'elle vaut pour l'espace rural et pour l'espace urbain. C'est essentiellement parce qu'elle nous rappelle que cette terre, la nôtre, que nos pays sont à regarder, à retrouver, qu'ils doivent s'accorder à notre chair, gorger nos sens, répondre de la façon la plus harmonieuse qui soit à notre attente. Le monde (et donc notre existence) vaut la peine d'être parcouru, aimé, salué, connu, reconnu. Il y a là un acte d'allégresse et d'allégeance à l'égard de ce que la bienveillante nature et la ferveur laborieuse de nos ancêtres ont su nous léguer. <sup>1</sup>»*

# Le plateau du Mézenc, un espace emblématique

## 1. Propos introductifs

### *Paysage et définitions...*

La notion de paysage est aujourd'hui de plus en plus mobilisée. Sa définition reste toujours sujet à discussion (heureusement !) cependant, et ce dans un souci de clarté nous mobiliserons ici, celle qu'en ont fait un groupe d'experts en charge de rédiger la convention européenne du paysage, dite Convention de Florence<sup>2</sup> :

*« Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.*

*Article 1a de la convention européenne du paysage*

Dans cet objectif, la convention européenne du paysage définit deux autres notions qu'il semble important de donner ici : « *Politique du paysage*<sup>3</sup> » et « *Objectif de qualité paysagère*<sup>4</sup> ».

*« Politique du paysage » désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion, et l'aménagement du paysage.*

*« Objectif de qualité paysagère » désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie.*

Ces deux notions sont essentielles car elles constituent le cadre de tout projet de paysage en Europe. La France a ratifié ce texte le 17 mars 2006, celui-ci est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2006.

2. établie le 20 octobre 2000, à Florence.

3. Article 1b de la Convention européenne du Paysage, Florence, 20 octobre 2000

4. Article 1c de la Convention européenne du Paysage, Florence, 20 octobre 2000

## *La notion de paysage en Auvergne et sur le Mézenc*

Cette préoccupation pour le paysage se traduit également à une échelle plus locale au travers de politiques régionales, départementales et intercommunales. La région d'Auvergne n'a d'ailleurs pas attendu cette convention pour construire des politiques en faveur du paysage. Elle peut se prévaloir à ce titre d'avoir été très tôt précurseur en la matière.

Dès 1991, avec la charte régionale de l'Environnement, la région se saisit du « *paysage et de la gestion de l'espace* » comme un enjeu d'avenir. L'année suivante les Assises Régionales de l'Environnement qui se déroulent à Vals-près-le Puy, voient la naissance de la Charte Architecturale et Paysagère d'Auvergne qui poussent les collectivités à décliner localement ce type d'outils.

En 1995, les inventaires départementaux des paysages sont lancés. Celui de la Haute-Loire, réalisé par le CAUE, tente de cerner et de qualifier les paysages des divers territoires de Haute-Loire. Le massif du Mézenc est cité comme un « *espace sensible* » du point de vue du paysage. Cette politique en faveur du paysage donne une ligne directrice aux collectivités dans le développement de leur territoire dans un objectif de qualité paysagère.

Autour de l'année 2000, commence à apparaître des projets imposants autour desquels aucun cadre n'a été prévu : les projets éoliens. Ce pose alors la question de la compatibilité de ces nouvelles installations avec les réalités locales des territoires auvergnats et de la cohérence de tels projets avec les politiques locales en matière de paysage.

En réponse à ces questions, la région d'Auvergne met en place en 2003, un schéma régional pour l'implantation d'éoliennes<sup>5</sup> auquel tout projet en cours et à venir doit se conformer. Il précise les territoires dont les « *espaces* » sont qualifiés « *d'emblématiques* » et sur lesquels il est, par conséquent, malvenu d'implanter une centrale éolienne. Le massif du Mézenc passe du statut d'espace sensible à celui « *d'espace emblématique* ».

A l'automne 2004, la communauté de communes du pays du Mézenc valide sa charte architecturale et paysagère qui doit donner des outils à cette collectivité pour « *préserver la qualité de ces paysages* »

Aujourd'hui, ce schéma régional n'est pas appliqué. Les intérêts individuels priment sur les intérêts collectifs, au plus grand mépris de toutes les démarches entreprises depuis plusieurs dizaines d'années pour la mise en place de ces politiques et la mise en valeur de ces territoires.

Nous veillerons ici à développer un argumentaire démontrant en quoi les paysages du plateau du Mézenc-Meygal répondent encore à la définition « *d'espaces emblématiques* » en tentant de soutenir et d'aller dans le sens de la cohérence et du développement durable de ce territoire.

## 2. Un regard sur les paysages du massif du Mézenc

Caractériser un paysage est un exercice difficile qui ne peut en aucun cas être exhaustif et exclusif. Notre volonté ici n'est donc pas de venir construire la vérité sur les paysages du plateau du Mézenc mais une vérité partagée, un regard, une représentation collective de ces espaces.

Nous tenterons donc humblement de porter un regard sur les paysages du pays du Mézenc et peut-être saisir en quoi ils sont, aux yeux du plus grand nombre, exceptionnels. Nous définirons le travail ici présenté comme un éveil aux paysages en tentant d'en révéler ses qualités, ses enjeux.



## Une montagne, un plateau, un pays

Le pays du Mézenc est un pays de confins.

Des coulées de basalte forment un haut piédestal, souvent vers 1200 et 1300 mètres d'altitude. Divers dômes de phonolites dessinent çà et là des sortes de coupoles ou des pyramides tronquées, autant de « *sucs* » qui dominent les vastes ondulations en contre-bas. Au plus creux existent quelques dépressions marécageuses, anciens cratères d'explosion (maars) comme les « *narces* » de Chaudeyrolles ou le lac de Saint-Front.

Le massif du Mézenc est partagé entre Velay et Vivarais sans coupure nette. Le Midi est proche. Les beaux panoramas qui s'offrent depuis les sommets sont évocateurs de ce contact. Au nord-ouest, vers Chaudeyrolles et les Estables, c'est l'immense étendue d'un plateau herbeux. Au sud, ce sont les vallées profondes du monde cévenol, par où l'on voit remonter les influences venues de la Méditerranée. Les hauteurs du Mézenc sont impressionnantes avec l'immensité de leurs pâturages partout piquetés de fermes isolées.

Ce massif présente les deux caractères propres à toutes les hautes terres d'élevage : l'ouverture extrême de ces espaces, la simplicité et la fluidité des formes engendrées par ces pratiques. Il possède aussi, compte tenu de sa position et de son altitude, une qualité de belvédère incomparable. Enfin, à cause des influences climatiques et de ses origines pédo-géologiques, il devient un espace unique que l'homme a, depuis bien longtemps, su habiter. Ces préceptes sont essentiels à la compréhension de ce territoire et de ces paysages. Ils sont indissociables pour qualifier ces espaces. Nous allons tenter de les développer.



Cliché : BOUSSEAUD©



Cliché : BOUSSEAUD©

### *A pratiques agronomiques originales, paysages originaux*

L'unicité du massif du Mézenc vient de sa position géographique. Accroché sur le rebord est du Massif central, ce plateau d'origine volcanique dont les altitudes varient de 1100 à plus de 1700 mètres connaît des influences climatiques originales (montagnarde et méditerranéenne) conditionnant des étés chauds et des hivers longs et froids. Il s'agit pourtant d'une des terres les plus hautes de France (et même d'Europe) sur lesquelles se pratique le séchage du foin sur pré. Sur d'autres plateaux pourtant proches (Cézailler, Aubrac...), à altitude similaire, ce sont des terres d'estives où cette « culture monospécifique » du foin est totalement absente. Là où d'autres pâturent exclusivement, ici on fauche.

Vous allez dire « *qu'est-ce-que cela change, le résultat est le même* ».

N'avez-vous donc jamais traversé le plateau en début d'été lorsque les bovins sont aux prés et que les faucheuses s'affairent embaumant l'air de mille senteurs ? N'avez-vous jamais été surpris par l'invasion des balles rondes qui, dans le courant de juillet, viennent animer ces vastes étendues ? N'avez-vous donc jamais goûté au boeuf « *Fin gras du Mézenc* » dont le terroir est labellisé depuis 2006 en une Appellation d'Origine Contrôlée qui ne doit rien au hasard ? Les paysages du Mézenc mettent véritablement tous les sens en éveil.



## *Un patrimoine naturel*

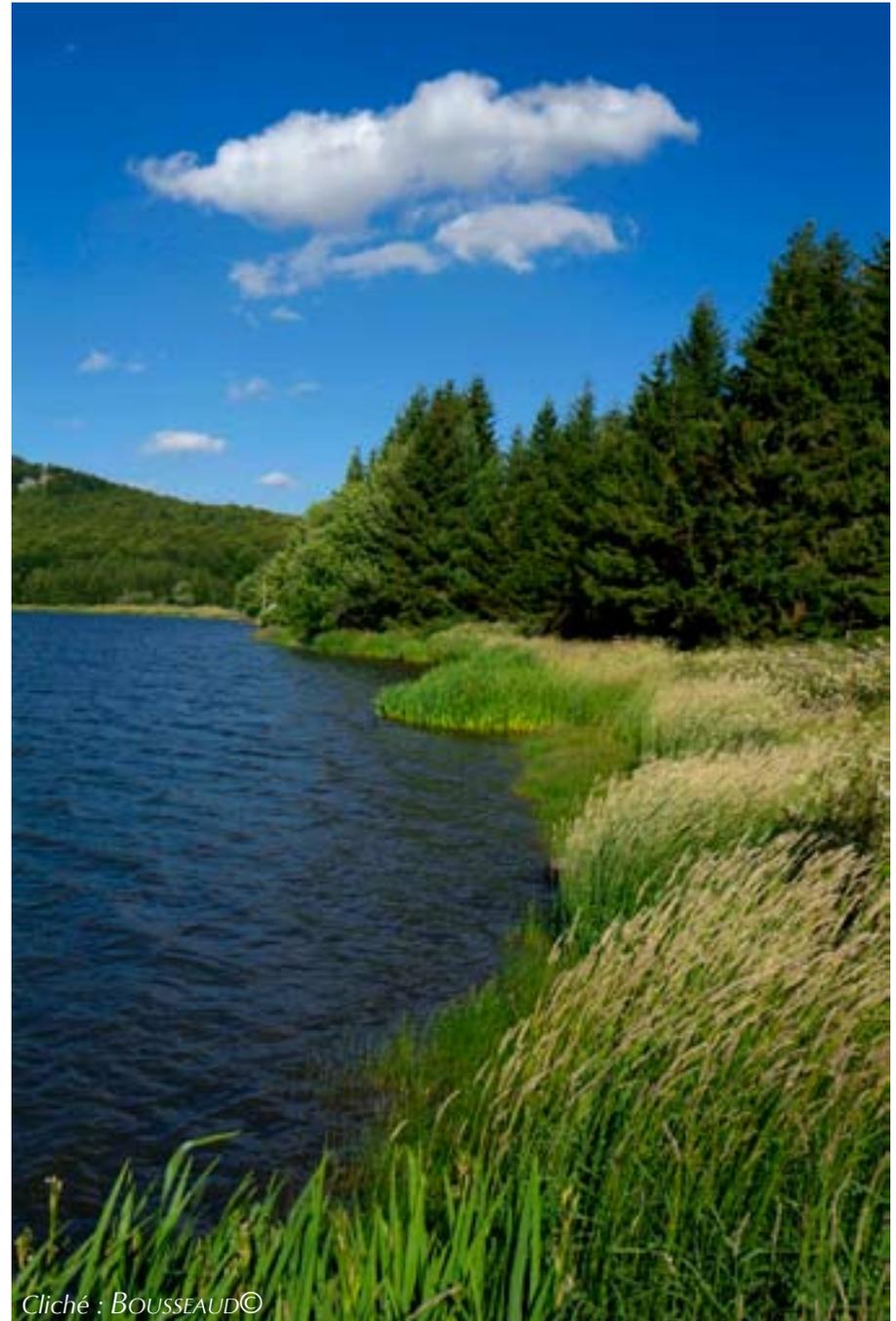
A l'observation première, la composition des prairies pâturées du Massif du Mézenc auxquelles répondent les boisements résineux uniformes apparaît presque homogène. Cependant l'intérêt écologique de ces espaces ne fait aucun doute. Par la richesse floristique et la diversité des milieux rencontrés, nulle part ailleurs en Haute-Loire ne pousse aussi grande variété de plantes. Elles seront parfois très rares, certaines alpines, d'autres méditerranéennes, conséquence de l'altitude et de la situation charnière du massif. On rencontrera ainsi des prairies d'altitude au-dessous de 1600 mètres, les landes subalpines au-dessus. On y retrouve des plantes qui, dans les Alpes, poussent entre 2000 et 2500 mètres d'altitude. Parmi elles, des reliques glaciaires, parfois rares et à la survie précaire. Les zones humides et tourbeuses sont également très représentées avec le cortège floristique qui leur est inféodé. Les forêts, clairières forestières, pierriers, éboulis, et landes rocheuses finissent de compléter cette diversité.

Cette richesse induit par conséquent des mesures de protection ainsi que des plans de gestion nationaux et européens. Une volonté de sensibilisation des visiteurs à cet environnement exceptionnel est nettement perceptible au travers d'aménagement de sentiers de découverte (celui des Narces de Chaudeyrolles ou celui de l'étang des Barthes, par exemple) engendrant un dynamisme certain notamment touristique.

De nombreuses études viennent donc témoigner de l'importance de ce patrimoine. Les plus récentes issues de la Directive « *habitat* » ont conduit à référencer une partie du plateau en Zone Natura 2000. Auparavant l'ensemble du plateau avait été répertoriée en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 2. Ce type d'inventaire concerne ce que les experts nomment les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes. Ces zones incluent sur le plateau des ZNIEFF de type 1 (ce sont des sites de superficie plus limitée abritant des espèces ou des habitats de grande valeur écologique) et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère. (cf. Annexe 1)

Des objectifs ont été définis pour la préservation de ce patrimoine et en particulier les zones humides et les prairies « *nécessitant un maintien ou une modification des pratiques agricoles visant à poursuivre un pâturage extensif et à éviter les drainages, la fertilisation intensive et la fauche précoce des prés. Les boisements doivent également être maîtrisés sur les landes sommitales et aux abords des tourbières. La fréquentation touristique doit être contrôlée et guidée pour éviter l'érosion des chemins et la dégradation des landes par le passage des randonneurs, des véhicules tout-terrain et au niveau des pistes d'envol de parapentes.* »<sup>6</sup>

6. Fiche Natura 2000 – Mézenc - FR 8301076



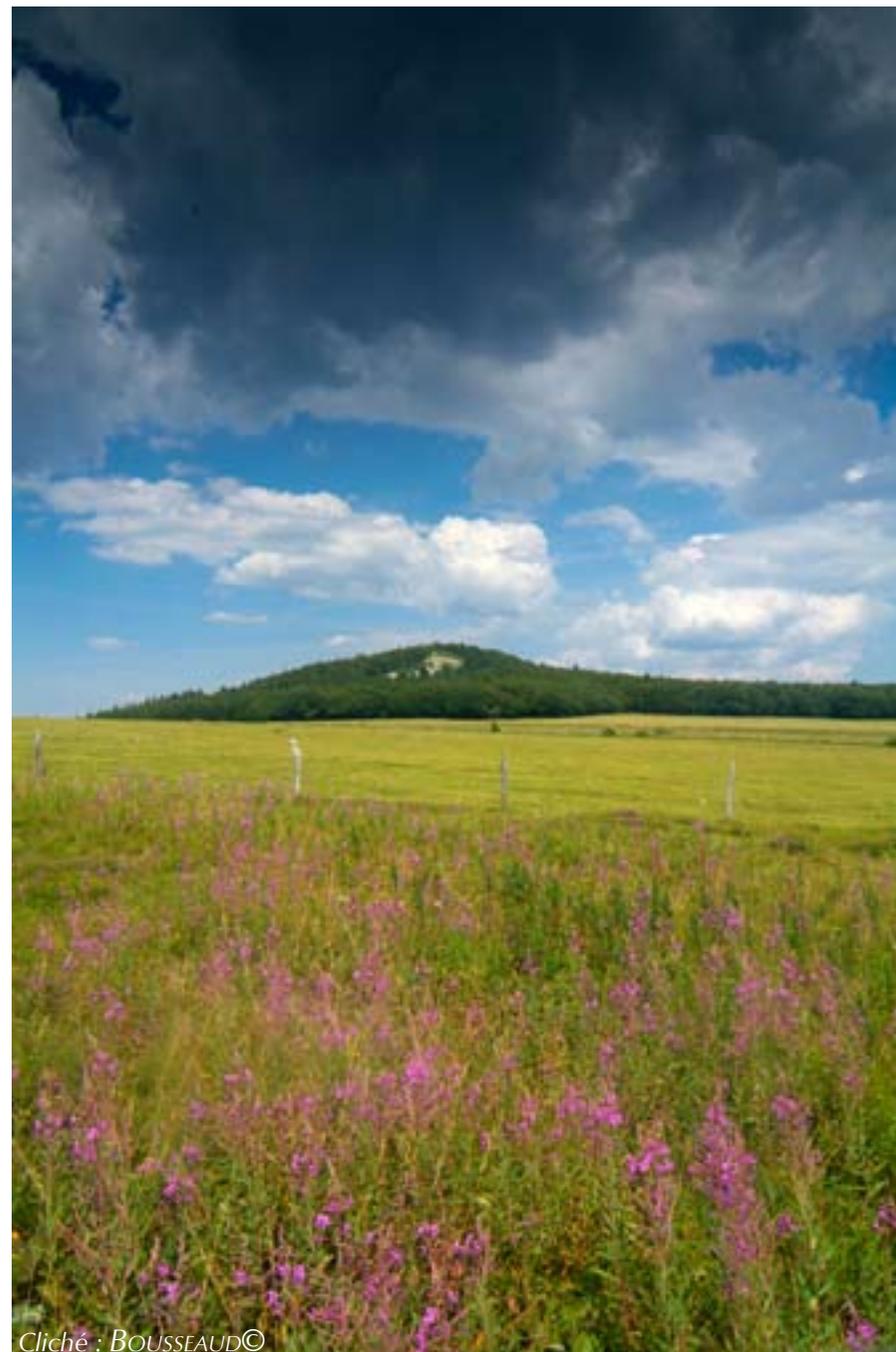
Cliché : BOUSSEAUD©

De fait, toute intervention sur ces espaces sensibles doit démontrer sa capacité à prendre en compte ces exigences. Dans cette optique, des Orientations Régionales de la Gestion de la Faune et de ses Habitats ont été mises en place. Pour exemple, des orientations concernent les « milieux ouverts d'altitude » et les « milieux humides » : en favorisant une dynamique agricole et pastorale garantissant la qualité des milieux ouverts d'altitude (*orientation 15*), en maintenant les potentialités écologiques des milieux humides (*orientation 16*), en adaptant les modes de gestion agricoles et sylvicoles en fonction des milieux humides (*orientation 17*)<sup>7</sup>. Elles concernent essentiellement les pratiques agricoles mais ne doivent en aucun cas être écartées dans le cadre d'autres projets (éolien, en particulier <sup>8</sup>).

De toute évidence, ces divers documents définissent le pays du Mézenc comme un tout cohérent d'intérêt écologique majeur. Ces thèses viennent appuyer l'unicité de ces hautes terres. (cf. Annexe 2)



Cliché : BOUSSEAUD©



Cliché : BOUSSEAUD©

7. D'après ORGFH (Orientations Régionales de la Gestion de la Faune et de ses Habitats) de la région d'Auvergne, document approuvé par arrêté préfectoral, le 22 juin 2005

8. Le projet éolien des « Hautes Chaumes » sur les crêtes du Forez a été annulé, le 3 juin 2004, en partie pour les perturbations de l'écoulement naturel mettant en péril la pérennité de tourbières.

## Ouvertures et repères

Oui, ces terres sont originales. Elles le sont d'autant plus par les panoramas et les ouvertures qu'elles offrent. Le massif du Mézenc est l'illustration-même de ce que l'on appelle l'ouverture visuelle, les « *grands espaces* ». Le regard embrasse avec aisance des territoires étonnamment vastes : des Alpes au Sancy et au Cantal, du crêtes du Forez à celles du mont Lozère et de l'Aigoual. Par l'ampleur de ces panoramas, l'intérêt de ces lieux dépasse largement les départements de la Haute-Loire et de l'Ardèche.

L'horizontalité de ces espaces est marquante. Tout élément vertical attire le regard. L'atlas des paysages de Haute-Loire qualifiait, à juste titre, ces paysages comme étant « *peu absorbants* »<sup>9</sup> dénonçant à l'époque les plantations linéaires de résineux en « *pare-congères* » au bord des routes. Ce qualificatif semble approprié tant les formes et ondulations de ces terres sont douces et que toute velléité de construction nouvelle devient extrêmement sensible au regard. Le propos n'est pas ici pour mettre ce territoire sous « *cloche* » en interdisant toute construction nouvelle. Cependant, compte tenu de la finesse des espaces et paysages du Mézenc et du poids culturel que ce territoire véhicule, il convient de mobiliser les moyens capables de proposer et réaliser des projets de qualité, porteurs de sens et cohérents avec les espaces sensibles dans lesquels ils s'installent. Des territoires d'une telle qualité ne tolèrent pas la médiocrité, ni même le passable.



### *Limites et contrastes*

Dans le même sens, les limites de ce territoire sont franches, lui conférant une identité certaine, ne serait-ce que dans les contrastes d'ambiances ainsi générées. On habite **sur** le plateau. On monte **sur** le plateau. Les transitions entre le bas et le haut sont nettes, le basculement court. Telle une forteresse, ce plateau appelle. Comme le donjon de Polignac montre sa présence depuis de nombreux lieux du centre du département, les sommets du massif sont de véritables repères, celui du Mézenc en particulier <sup>10</sup>.

### *Une échelle toutefois modeste*

Paradoxalement, ce massif est petit. L'ampleur des panoramas nous ferait oublier l'exiguïté de ce territoire. Pour la partie ailtigérienne du plateau, 15 kilomètres seulement séparent, à vol d'oiseau, les villages de Freycenet-Latour et de Saint Clément, une vingtaine entre Boussoulet et le Béage. L'échelle de ce territoire n'est par conséquent pas compatible avec des infrastructures trop importantes, trop imposantes. Ici depuis des centaines d'années, l'homme façonne des espaces à son échelle et par ces activités contribue au caractère de ces espaces. Ce plateau si petit, si unique fait figure d'exception...

Ces paysages seraient-ils exceptionnels ?



10. Chose édifiante ou comble de l'aitligérien, celui-ci reconnaîtra entre mille la silhouette du sommet du Mézenc, et ignorera l'apparence d'un champ ou d'un plant de lentille.

## *Habiter le pays du Mézenc*

« Écoute-moi, c'est une grande maison basse qui s'enfonce à demi dans le creux de la lande, avec un long toit penchant qui rejoint le sol, et un seul arbre qui se répand sur le toit ». Jules Romains en phrases courtes a peint le particularisme de ce pays extraordinaire qu'est le Mézenc, son pays, également chanté par Georges Sand, Robert-Louis Stevenson et bien d'autres.

L'organisation et le style architectural du Mézenc ne sont pas nés d'un jet spontané. Depuis l'époque des abris sous roche de Longetraye et des grottes faciles à aménager dans la roche tendre (à Bournac et sur la face sud du Mézenc) jusqu'à celle de la construction des maisons, la nature des sols, les contraintes climatiques et l'évolution agricole ont poussé les paysans-bâisseurs à adapter leurs habitations à ces spécificités. Ils ont su le faire dans une économie de moyens et une humilité stupéfiantes.

Cette caractéristique essentielle a été préservée et transmise jusqu'à nous, en raison même de la mise à l'écart de cette région, autrefois parcourue par des voies d'échanges aujourd'hui abandonnées. Cet éloignement a figé les paysages, les modes de vie, et par conséquent un habitat dont quelques unités sont les témoins de ce très ancien savoir-faire. Les immenses étendues des hautes terres du Mézenc sont ainsi parsemées de fermes isolées, les écarts.

Les fermes édifiées au milieu de ces vastes étendues, ponctuent cette nature intacte. La vie autarcique modeste certes, n'a pas varié, maintenant une qualité paysagère organisée de tout premier ordre. La densité exceptionnelle de sites, monuments classés ou inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques est la preuve tangible de la richesse de cette région. (cf. Annexe 3)

Comment rester insensible devant une architecture si personnelle, si poétique, où l'on sent toujours la main de l'homme et souvent l'amour qu'il porte à sa demeure. Il n'est pas question ici de tomber dans un passéisme exagéré et intolérant qui deviendrait un piège. Les matériaux modernes, discrètement employés, peuvent venir au secours de nos besoins de confort. Des ajouts bien pensés, de larges ouvertures bien conçues peuvent s'intégrer, mais avec prudence, dans une restauration de ferme ancienne, de même qu'un potager peut donner une âme à une cuisine, bien évidemment désirée moderne.



La grange de Saugues, commune des Estables ; depuis les pentes de l'Alambre, elle domine les prés parsemés de fermes isolées, les écarts - Dessin J. Pestre

Lorsque l'habitat n'est pas dispersé, il s'agglomère en de modestes villages. Groupés autour de leur église, ou s'étirant le long d'une rue, ils présentent tous la particularité d'être abrités des méfaits du vent du nord. Ainsi, Saint Front, au nord du massif, surplombé par une falaise rocheuse s'assoit sur ce relief et se tourne résolument vers le sud. De même Chaudeyrolles, protégé par le mont Signon et Freycenet-la-Cuche, s'abritant derrière les pentes des rochers Tourte et du Bachat, adoptent cette sage position. Les Etables dans son amphithéâtre naturel s'ouvrant vers le sud et l'ouest, tourne également dos au nord, les monts d'Alambre, Mézenc et le Chaulet faisant écran...

L'habitat du massif reste un modèle d'adéquation au terroir : orientation, implantation, disposition, utilisation et choix des matériaux est le modèle de la réalisation durable parfaitement intégrée. Le mimétisme avec l'environnement dû aux matériaux vernaculaires est l'illustration du bon sens paysan. Rien dans la maison n'est fait « *pour faire joli* ». Tout est beau ! Fonctionnelle avant tout, la maison où cohabitent bêtes et gens, témoigne dans sa pauvreté de l'intelligence, de la simplicité et de l'ingéniosité à créer sans dénaturer.

Quatremère de Quincy dans son Dictionnaire de l'Architecture reconnaît : « *Les besoins les plus impérieux des hommes tiennent au climat et ses besoins ont une telle puissance que, quelles que soient les raisons qui transportent d'une température sous une autre le genre de bâtir d'un peuple, vous le verrez au bout d'un certain temps prendre l'accord du climat, c'est-à-dire se plier, se façonner au gré de la nécessité et des besoins.* »

L'avenir du pays se joue là, il est temps de stopper l'érosion de ce patrimoine unique, qui doit être aligné sur les entités « *phares* » des grands sites français et européens. L'aménagement du territoire passe par la sauvegarde de terres encore vierges de traces modernes.

Puissions-nous tous ensemble oeuvrer à sa préservation et à la mise en valeur qu'il mérite.



### *Serait-ce un « haut-lieu » ?*

De fait, cette montagne représente à n'en pas douter un lieu à part : un haut-lieu au sens propre du terme comme au figuré. Ainsi cette évidence rassemble les subjectivités. De l'habitant enraciné à ses hautes terres au visiteur curieux de nature, tout le monde s'accorde sur le fait que ces espaces sont à part et estimés. Pourquoi estimés ? Parce qu'ils répondent à une demande actuelle croissante de la société en ce qui concerne son « *besoin de nature* ». Les espaces du Mézenc rassemblent un patrimoine culturel, environnemental, agronomique, et donc paysager qui en font un pays original dont l'image de qualité constitue un atout considérable. Les hautes terres du Mézenc répondent admirablement aux travaux de Raphaël LARRERE sur la question des « *hauts lieux* », celui-ci nous dit qu'il « *existe des lieux qui ne sont pas clos sur eux-mêmes, mais qui trouant l'espace font figure de repère et que quelque chose d'universel se saisit dans la singularité de tels lieux*<sup>11</sup> ».

Aujourd'hui avec les progrès fulgurants des moyens d'action sur le territoire, les interventions de l'homme deviennent de plus en plus marquantes et preignantes au sein des paysages qui nous entourent. Les hautes terres du Massif central, le pays du Mézenc en particulier font figure d'espaces « *en déclin* », car pas encore investis par des projets venant considérablement accélérer la vie locale en la reconnectant de leur territoire (nous pensons ici aux formes de développement urbain standardisé, de zones d'activité banalisées). Au grand dam du collège des élus locaux, ces territoires sont en mal de « *développement* ». Mais au regard des représentations collectives de ces espaces, il s'avère que cette situation aujourd'hui décriée est peut-être une chance à saisir : faire valoir l'exception... D'autres territoires l'ont déjà fait depuis quelques dizaines d'années et commencent à en récolter les fruits (le Vercors, l'Aubrac constituent à ce sujet un bon exemple). Le plateau du Mézenc s'y est essayé avec succès en construisant l'AOC « *Fin Gras du Mézenc* ». C'est probablement la voie à suivre pour construire un avenir durable à ce territoire.



Cliché : BOUSSEAUD©

11. Raphaël LARRERE, *Enquête sur la singularité des lieux*, in *La théorie du paysage en France*, 1995

### 3. Le Mézenc, une identité reconnue...

#### *Un espace habité et fréquenté*

Le pays du Mézenc est en premier lieu estimé par les hommes qui l'habitent. Cette vision autochtone est tiraillée entre la qualité évidente de leur cadre de vie et la rudesse du quotidien, héritage d'une société rurale en mutation. Il ne faut pas en douter, vivre sur le plateau n'est pas aisé. De fait, les représentations collectives de ce territoire par ceux qui le vivent, sont doubles. D'un côté, une image positive : elle répond à une vision « *touristique* » de ces lieux : la qualité de l'environnement, le calme, l'air pur, les « *paysages* » (dans le sens « *panoramas* »). Une image de nature idéalisée en somme. De l'autre, une image bien moins positive : elle répond à la réalité du quotidien : la rudesse du climat, le déclin d'une société agricole sur des terres relativement pauvres, l'impression de vivre sur un territoire en marge, déshérité.

Ces deux visions se retrouvent dans les dynamiques que connaît ce territoire : d'un côté, le développement touristique et de l'autre, le soutien à l'activité agricole. Il ne fait aucun doute que l'avenir de ces deux axes sont inexorablement liés l'un à l'autre. Le paysage, dans son acception complète, doit se trouver au centre des discussions.

A ce regard vient également se joindre celui d'une population élargie, celles des hommes et des femmes qui pratiquent ou découvrent ces lieux. Ces personnes fréquentent le massif à la journée ou au weekend tout au plus. Ceux venant pour au moins une semaine sont proportionnellement rares. Ils proviennent d'origines diverses suivant l'accessibilité du massif. L'étude concernant la fréquentation touristique du massif<sup>12</sup> est, à ce sujet, une bonne illustration du « *bassin de fréquentation* » de ce territoire. La provenance de cette population est relativement large. Ainsi, nous pouvons saisir le pouvoir attractif de ce territoire comme lieu de ressourcement. Notons que, par ses facilités d'accès relatives, le versant artiligérien est de loin le plus fréquenté. Cette fréquentation étant à l'origine du développement de l'activité touristique, il semble qu'il convienne d'en tenir compte lors d'aménagements pouvant porter atteinte à la qualité de ces espaces ou simplement perturber les représentations collectives sur lesquelles se basent les deux piliers du dynamisme local (agriculture et tourisme<sup>13</sup>). (cf. Annexe 4)



Cliché : BOUSSEAUD©

12. Emmanuelle DEFIVE, *Le vent dominant de la fréquentation touristique dans le Mézenc*, in *Les Cahiers du Mézenc* – numéro 12, juillet 2000

13. d'après Association Mézenc-Gerbier, PNR des Monts d'Ardèche, *Construire une destination agricole, culturelle, scientifique et touristique de niveau européen*, PER Mézenc-Gerbier, dont la convention-cadre a été signé le 8 septembre 2006.

## *Le regard des autres...*

Les **institutions locales** portent sur ces hautes terres un regard unanime.

- Pour le Conseil Général de la Haute-Loire, c'est « *un espace sensible* » à valoriser dans le cadre de sa politique de développement économique et touristique.

« *VACANCES DANS LE MIDI DE L'AUVERGNE* » : « *L'EXPLOSION DES SENS* »  
« *Le Mont Mézenc, toit du département offre un panorama inoubliable depuis son sommet, des paysages et des horizons admirablement préservés.* »

« *WEEK-END ET SEJOURS DANS LE MIDI DE L'AUVERGNE* » :  
« *Comment ne pas se laisser griser par l'air pur et le silence envoûtant des hauts plateaux du MEZENC. Habitat dispersé, roches volcaniques, rapaces, panoramas à perte de vue...vous serez bluffés.*  
*Au cœur du plateau du MEZENC, panoramas, nature authentique et sauvage, diversité des reliefs, variété de la végétation et de la flore.* »

Dans le même sens, la Communauté de Communes du Pays du Mézenc et l'Office de tourisme Intercommunal du Pays du Mézenc et de la Loire Sauvage abondent avec la publication de nombreuses cartes d'itinéraires de découvertes dont le « *Tour du Mézenc Gerbier* » qui traverse tout le plateau.

« *LE MASSIF DU MEZENC AUX SOURCES DE LA LOIRE* » :  
« *Ouvrez grand les yeux...laissez vous séduire.Vous découvrirez une terre de grands espaces parfaitement adaptée aux activités de pleine nature.* »

Soutenu par le Comité départemental de tourisme de Haute-Loire, pour qui le massif du Mézenc , c'est :

« *LES GRANDS ESPACES* » :  
« *Loisirs et Nature. Les belles journées au Pays de la Loire Sauvage et du Mézenc. (...) Des paysages d'une beauté insolente* ».

- Pour le Conseil Régional d'Auvergne, c'est « *un espace emblématique* ».
- Pour les DIREN d'Auvergne et de Rhône-Alpes, « *le premier de ses atouts sont ses paysages qui répondent parfaitement à la demande de beau et de calme* ».
- Pour la préfecture de la Haute-Loire, ce sont « *des espaces dont les paysages présentent un grand intérêt pour leur qualité et leur caractère* ».



La **presse locale, régionale et même nationale** portent également sur ces espaces une attention à la hauteur de leur qualité :

*« A cheval entre Haute-Loire et Ardèche, le Mézenc est resté un massif sauvage riche en tourbières et en vieilles fermes rustiques où subsistent les plus belles, les plus rustiques fermes de toute l'Auvergne.*

*Au sommet du Mézenc, la vue s'étend de la chaîne des Dômes aux monts du Cantal, des Cévennes au Ventoux et aux Alpes.*

*Depuis le sommet du Mézenc s'offre un immense panorama sur le Mont Gerbier-de-Jonc dressé tel un pic de pierre, les monts du Vivarais, les Alpes, et, au nord, sur l'ancienne coulée de lave du volcan du Mézenc. »*

DETOURS EN FRANCE N° 53

*« Une personnalité ce Mézenc, souligné de traits forts entre feu et glace. Un feu intact dans la solitude des espaces où déferle la burle...escapade impressionniste. Spectacle sublime s'il en est. Le feu du Mézenc, c'est celui d'un sol soulevé par le volcanisme, mais c'est surtout celui d'une ferveur peu commune des impressions et des émotions.*

*Terre romane de poètes, de saints et de héros, le Mézenc a su perpétuer tout au long des âges, le sens d'une révolte et d'une passion élémentaire. »*

Terre d'Auvergne N°2

*« Ici, on a rendez-vous avec un étonnant mariage de paysages...*

*Les Estables a évité la désertification en se tournant, dans les années soixante, vers le tourisme d'espaces. Aujourd'hui, 300 000 visiteurs annuels viennent explorer les 2 GR (65 et 70) qui se croisent ici... »*

LE MONDE 3 Avril 2003 Krystel WALLET

*« Le mont Mézenc, en Haute-Loire, offre un panorama unique. Surnommé « La montagne des hommes d'en haut par Jules VALLES, ce sommet allie la majesté des paysages à la rigueur du climat.*

*Depuis LE PUY, l'apparition du « Géant des Cévennes » est somptueuse. En cette fin d'été, la montagne, chauve, ornée à sa base d'une légère couronne d'épicéas, surgit au dessus d'un océan de steppes fauves où se tapissent le village des Estables et des hameaux couverts de lauze. »*

LE MONDE 3 novembre 2005 Régis Guyotat

*« Un matin sur le mont chauve des Cévennes »*



Cliché : BOUSSEAUD©

« La découverte est d'abord celle des paysages façonnés dans leur beauté et leur grandeur à l'échelle des temps géologiques par l'activité des volcans qui forment l'essentiel de sa géomorphologie. Si ensuite nous regardons les traces laissées sur cette nature par les hommes au fil de l'histoire nous ne pouvons qu'admirer les efforts millénaires qui leur ont permis de constituer un patrimoine bâti exceptionnel à partir d'un matériau brut, la pierre. »

VIEILLES MAISONS FRANCAISES N°50

« C'est le royaume des échappées sans limite où l'œil se perd et l'esprit s'envole »

GEO N° 162

« Le Mézenc, âpre beau et fort. Telle une dernière frontière, cette contrée est vierge, tout y est possible. On peut encore marcher des heures au travers des prairies, sans rencontrer âme qui vive.

Le Mézenc est sans limites, et seules les rondeurs de l'Alambre et du rocher Tourte accrochent mollement le regard. Une eau rase et diffuse saillant des prairies, des nuages de tempêtes qui filent dans le ciel sans cesse changeant jouant à colin-maillard avec le soleil.... »

MASSIF CENTRAL N° 42

« Le caractère remarquable des paysages de la Haute-Loire, son potentiel touristique important alternant sites naturels et monuments anciens, une offre de loisirs diversifiée, une vie associative particulièrement développée, la proximité des agglomérations lyonnaise, clermontoise constituent autant d'attrait dont le département devrait tirer parti ».

L'EVEIL DE LA HAUTE-LOIRE 30 décembre 2004

« Le pays du Velay dispose d'un patrimoine paysager et architectural exceptionnel qu'il faut valoriser et promouvoir afin de développer le secteur touristique dans le territoire ».

LA TRIBUNE-LE PROGRES 2 novembre 2003



Cliché : BOUSSEAUD©

Les **guides touristiques** depuis presque un siècle relaient largement ces représentations :

- Pour les guides bleus Hachette, « *les panoramas que l'on découvre font partie des plus beaux de la France centrale, [...] cette nature et cette flore particulière demande à être portées des projets démesurés* »

- Pour le guide « *Le pays de Velay et le Brivadois* » publié en 1930, « *il est impossible de parcourir ces régions bouleversées sans en emporter une impression très vive...* ».

Les professionnels du tourisme se saisissent évidemment de cet atout majeur :

« *Les Chalets du MEZENC* » :

« *Découvrez les grands espaces, donnons la parole au naturel* ».

« *LES ACTIVITES NATURE ...AU FIL DES SAISONS* »

(issu du catalogue Mézenc Pulsions)

« *Mézenc Pulsions vous propose de découvrir les grands espaces du massif du Mézenc en passant par un large panel d'activités nature...* »

Il semble aujourd'hui impensable, compte tenu du rayonnement qu'entretient le massif du Mézenc avec les régions environnantes, de ne pas entendre cette demande de paysage, formulée par la société elle-même.



Cliché : BOUSSEAUD©

## 4. Le Mézenc, une identité à transmettre...

### *Transmettre un patrimoine*

L'avenir de ces espaces est aujourd'hui en question. Une vision globale tendant à la prise en compte de l'ensemble des composantes et des dynamiques régissant les paysages du Mézenc semble l'approche la plus prometteuse. En effet, nous assistons aujourd'hui à la mise en place de politiques trop sectorisées qui n'autorisent pas la mobilisation de notions transversales comme peut l'être le paysage. De fait, chacun essaie de tirer la couverture à lui en se contentant d'une vision partielle ne pouvant aboutir à une démarche constructive pour un projet de territoire durable.

L'important aujourd'hui est d'arriver à rassembler décideurs et compétences autour d'une même table afin de construire l'avenir des paysages du Mézenc. Puisque « *le paysage naît à chaque fois qu'un regard croise un territoire* », c'est, par essence, « *un produit d'interface liant un territoire à une société* <sup>14</sup> ».

### *Le paysage comme bien commun*

L'avenir de ce territoire passe par le dialogue entre les populations qui, aujourd'hui, ont le plus grand mal à échanger sur ces questions. Pourquoi ? Probablement parce que les mutations que connaissent les paysages reflètent une certaine crise sociale et que, par conséquent, aborder ces questions de paysage revient à débattre de cette crise à laquelle il faut, bien sûr et comme toujours, trouver un responsable. Cette crise « *brouille les identités* » comme « *un mal-être paysager* » envahissant l'ensemble de la population. Cette crise est autant culturelle que matérielle et c'est peut-être face à ces impasses-là que la mobilisation de la notion de paysage comme bien commun peut instaurer un dialogue constructif. (cf. Annexe 5)

A l'heure où la notion de paysage est trop souvent mobilisée dans l'unique volonté de « *marchandisation des territoires* », il serait peut-être plus heureux qu'il puisse « *devenir un instrument simple et efficace de concertation et d'intervention, à condition qu'on ne lui demande pas d'être une sorte de cache-misère de l'aménagement* ».



Cliché : BOUSSEAUD©

14. Georges BERTRAND, *Le paysage : un outil pour le développement des territoires en Midi-Pyrénées*  
In *Une géographie traversière : l'environnement à travers territoires et temporalités*, 1994, Arguments, page 245

### « Essor » de l'éolien et paysage

Or, dans le cadre de projets éoliens et dans l'élaboration des ZDE, le paysage devient véritablement « *le cache-misère de l'aménagement* », tant il est abordé sous le prisme unique de son apparence. Il est par ailleurs surprenant que, au sein même de la circulaire ZDE, les textes de la convention européenne du paysage ne soient pas appliqués et encore moins mobilisés. Il existe actuellement un décalage réel entre les textes de cette circulaire et la convention du paysage :

*« Le paysage... participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social, et ... constitue une ressource favorable à l'activité économique, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la création d'emplois ;  
... concourt à l'élaboration des cultures locales et ... représente une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel de l'Europe, contribuant à l'épanouissement des êtres humains et à la consolidation de l'identité européenne ;  
... est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien ;  
... constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social, et ... sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun <sup>15</sup>».*

Il faut bien avouer que le contexte actuel du développement de l'énergie éolienne en France ne pousse pas à la quête de sens. L'ancien préfet de Haute-Loire, Hugues Bousiges, reprenait, à juste titre, les termes de « *risques de mitage* » pour les questions éoliennes dans ce département. L'analogie entre « *mitage pavillonnaire* » et « *mitage éolien* » est tout à fait juste, notamment pour des questions de paysage. La majorité des communes françaises est touchée par ces phénomènes d'extension plus ou moins opportunistes à qui l'on reproche l'absence de « *rapport au territoire* » conduisant à une « *banalisation* » des paysages. Il est probablement nécessaire d'effectuer un retour critique sur la situation actuelle dans le domaine éolien.

Il semble qu'à l'heure actuelle les ZDE, se contentant de traiter l'apparence des territoires en ignorant les représentations sociales des espaces concernés, ne répondent pas à la demande sociale en matière de paysage, encore moins lorsqu'il s'agit de « *territoires emblématiques* » comme le pays du Mézenc.



### *Perspectives...*

*« Les modes de vie contemporains font que les citoyens aspirent de plus en plus à retrouver un cadre de vie non défiguré et à préserver leur patrimoine, tant naturel que culturel. De par cette demande sociale croissante, le paysage trouve – ou retrouve – ses lettres de noblesse et commence à être perçu comme une composante majeure des politiques environnementales. Il représente en outre un atout majeur pour le développement régional sur le plan touristique. »*

*« La Convention suscite de grands espoirs : il s'agit de reconnaître l'importance et la valeur des paysages et de réconcilier le droit à la rentabilité et le droit au bien-être, à la santé, à l'esthétique et à la beauté. <sup>16</sup>». Chacun a un rôle à jouer dans cet élan d'espoir, sachons transformer cet espoir en un avenir durable pour les paysages du Mézenc.*



Cliché : BOUSSEAUD©

16. Texte emprunté sur le site internet officiel de présentation de la convention européenne du paysage [http://www.coe.int/t/f/coop%E9ration\\_culturelle/environnement/paysage/pr%E9sentation/8\\_Conclusion/index.asp#TopOfPage](http://www.coe.int/t/f/coop%E9ration_culturelle/environnement/paysage/pr%E9sentation/8_Conclusion/index.asp#TopOfPage)

## Partie B

### Témoignages...

#### *Mémoires écrites et orales du plateau du Mézenc*

Que le plateau du Mézenc offre une palette de paysages exceptionnels, c'est ce dont plus personne ne doute, et que « *ce pays d'au dessus les volcans* », comme dit le poète, n'ait pas, de ce fait, vocation à devenir zone de production industrielle, c'est la conclusion qu'on pourra tirer de la lecture de ce dossier.

Y sont rassemblés des témoignages d'écrivains. Chacun à leur manière, mais à l'unisson, disent, non seulement le miracle de la superbe alliance entre la nature et l'homme sur ce plateau, mais aussi la fragilité de cette harmonie.

Du plateau du Mézenc-Meygal – plateau sans platitude où les prés sont « bossus<sup>1</sup> » – laissons d’abord parler quelques écrivains du XIX<sup>e</sup> siècle.<sup>2</sup>

Et en premier lieu George Sand, originaire d’un pays plus doux à voir et à vivre, qui, deux ans après avoir choisi Les Etables comme terme d’un voyage au centre de la France, fait dire à l’un de ses personnages : « *Je n’imaginai pas qu’il y eût au cœur de la France des contrées si étranges et si imposantes.* » « *C’est ici un pays sans chemins et sans guides, sans aucune facilité de communication, et où il faut conquérir toutes ses découvertes au prix du danger et de la fatigue.* »

Et encore : « *Les gens qui l’habitent ne le connaissent pas plus que les étrangers. [...] C’est la France centrale avec tous ses vésuves éteints et revêtus d’une splendide végétation... Tout est cime et ravin.* »<sup>3</sup>

Il faut préciser que, pour sa part, elle n’a guère eu l’occasion de connaître ce pays, du moins sous son meilleur jour, car, au moment de sa venue, « *Point de soleil ; partant point de Mézenc. Rien qu’un brouillard épais au milieu duquel le clocher ne sait où il est, ni où il va.* » ! Mais elle a su en deviner le caractère grandiose malgré les conditions météorologiques de sa visite : « *Le cadre doit être d’un grand aspect, mais nous n’en pouvons rien soupçonner...* »<sup>4</sup> et, en artiste, en sublimer le souvenir.

Puis Jules Vallès, enfant du pays ou presque, né au Puy-en-Velay, qui, se souvenant des vacances passées chez son grand-oncle Vallez, curé à Chaudeyrolles, évoque, dans La Rue, puis dans son roman L’Enfant, sous le nom de Mézenc, la région du haut plateau : « *C’était dans le mois des vacances, quand on m’exilait chez mon grand-oncle le curé, au sommet du mont Mézenc*<sup>5</sup>. *On y arrivait sur de lourds chevaux de campagne, par les chemins pierreux, les bois sauvages. La route était affreuse et belle : on marchait la moitié du temps entre des rochers, sur la lave éteinte des volcans. Des pierres grises, au flanc verdâtre, dormaient sur leur ventre énorme, comme des monstres jetés là par un déluge, et sur la terre des torrents avaient creusé des routes comme des cicatrices [...]* »<sup>6</sup>

#### CHAUDEYROLLES

« *... il souffle un vent dur qui rase la terre avec colère, parce qu’il ne trouve pas à se loger dans le feuillage des grands arbres. Je ne vois que des sapins maigres, longs comme des mâts, et la montagne apparaît là-bas, nue et pelée comme le dos décharné d’un éléphant.* »

« *C’est vide, vide, avec seulement des bœufs couchés, ou des chevaux plantés debout dans les prairies ! Il y a des chemins aux pierres grises comme des coquilles de pèlerins et des rivières qui ont des bords rougeâtres ; comme du sang ; l’herbe est sombre.* »<sup>7</sup>

1. Appellation locale donnée aux vastes pâturages vallonnés caractéristiques du haut plateau.

2. Nous privilégions les auteurs de notoriété nationale ; pour un « *essai d’anthologie* » du Mont-Mézenc, on pourra se reporter au livre de Christian Bertholet et Joan Deville, *Le Mont-Mézenc 1753m, le Mont-Meygal 1436m, un suzerain et son vassal veillent sur le Velay-Vivarais* (Le Hénaff éditeur, 1981), très documenté en ce qui concerne les monographies à caractère géographique, géologique etc. ainsi que les « *voyages* », « *itinéraires* » et la littérature régionale ; c’est à cette source que nous avons puisé les citations présentées dans la page de synthèse.

3. George Sand, *Le Marquis de Villemer* (1861)

4. George Sand, *Carnet de voyage* (1861)

5. La mémoire prend parfois quelques libertés avec la topographie...

6. Jules Vallès, *La Rue* (1866)

7. Jules Vallès, *L’Enfant* (1879)

Ou bien encore, au tournant du siècle, Jules Romains, enfant, comme en passant (né pendant les vacances d'été, emmené aussitôt à Paris), du pays du Meygal où il revint régulièrement passer les vacances, parcourant le Meygal et le plateau Mézenc-Meygal, s'imprégnant des sonorités de la langue occitane dont on retrouve l'influence dans sa poésie. Ses descriptions de paysages, de maisons, d'éléments naturels sont nombreuses ; ici après l'évocation d'« *une maison dans la bruyère du Mézenc* », le personnage parle de ce qui l'entourne :

*« Alentour, aussi loin que peut porter la vue,  
Tout est désert, tout n'est qu'une onde d'herbe rase  
Ou que douce épaisseur de bruyère feutrée.  
Et tant d'espace ne s'étend jusqu'à personne. »<sup>8</sup>*

Immense, désert, austère, âpre, étrange, saisissant et incommensurable à l'homme, tel apparaît ce pays chez ces écrivains comme chez bien d'autres auteurs du passé ; citons encore, parce qu'elles résument bien ces impressions qui ont frappé tant de visiteurs, ces quelques lignes de Marcellin Boule, professeur de paléontologie au Muséum d'Histoire Naturelle, grand admirateur de la région, qui, après une excursion géologique au sommet du Mont-Mézenc en septembre 1893, donne une très longue et très belle description du panorama découvert ; après un long développement consacré aux Alpes, dont toute la chaîne est visible, et auxquelles il donne la priorité, il poursuit :

*« Après avoir longtemps admiré ces lointains grandioses nous promenons nos regards sur l'étrange pays qui nous entoure. Au nord et à l'ouest, de grands plateaux laviques prolongent les pentes douces du volcan. Le paysage est triste et monotone : prairies et champs de bruyère, interrompus par des bandes d'un vert plus intense qui marquent le thalweg des petites vallées, ou par des roches grisâtres qu'ont usées et déprimées de longs siècles d'érosion. Les montagnes que nous vantions hier, le Mégal, le Lizieux, Roffiac, l'Alambre, se détachent maintenant sur l'étendue plate, et tout ce pays de vieilles laves se fond graduellement, sans limite précise, dans une région granitique. »<sup>9</sup>*

Ces impressions, on les retrouve, avec des connotations nettement plus positives, traduites de nos jours par les voyageurs professionnels que sont, par exemple, les auteurs du Guide du Routard<sup>10</sup> :

*« Des Etables à Fay-sur-Lignon, de Moudeyres à Chaudeyrolles, du Mont Mézenc au Mont d'Alambre, ce ne sont que de vastes prés « bossus » comme on dit ici, d'immenses pâturages jaunes balayés par la « burle » hivernale, des champs d'herbe rase où rien n'arrête l'œil. »*

8. Jules Romains, *Cromedeyre-le-Vieil*, Gallimard, 1920

9. Marcellin Boule in *Bulletin de la Société Géologique de France*, 1893

10. Le Guide du Routard, *Auvergne-Limousin*, 2001-2002, éd. Hachette

Pour permettre au lecteur du guide d'imaginer ces paysages exceptionnels et la fascination qu'ils exercent sur qui les découvre ne faut-il pas aux auteurs avoir recours à la comparaison avec d'autres paysages plus connus du voyageur français, plus prestigieux et, surtout, exotiques ? Ils poursuivent en effet : « *Un autre Aubrac oriental, une étrange toundra pelée, une steppe de Mongolie. Dans ce royaume chauve, la seule tonsure verdoyante, c'est la forêt de Mézenc. Au-dessus d'elle il n'y a plus rien, rien qu'une haute terre faite de solitude et de vent.* »

François Graveline, quant à lui, voit un paysage qui « *saute aux yeux, s'impose en maître* » car « *ici, on ne se mesure pas à la nature, c'est elle qui prend notre mesure et remet à sa place le citadin, ses certitudes confortables et ses horizons limités. Les dimensions de ce pays ne sont pas humaines mais sauvages.* »<sup>11</sup> et rencontre Jules Vallès qui, dans la revue *L'Auvergnat*, confiait : « *On n'est pas impunément, que voulez-vous, le fils d'un pays triste et grand, si triste et si grand que l'homme disparaît ; blotti dans les fentes, perché dans les cimes il se trouve petit en face de ces montagnes arides et de ces rocs énormes ; il n'est plus maître du paysage ; c'est le paysage qui le domine : la nature l'écrase.* »

Finalement, pour qualifier ce Plateau, il est un adjectif qu'on ne trouvera employé que de manière rarissime par les auteurs, parce que trop bénin, trop fade, trop civilisé, il ne lui convient pas : c'est celui de « *beau* », qu'effarouche ce pays sauvage.

Est-ce à dire que l'homme s'y sente étranger, exclu, repoussé et impuissant ? Bien au contraire – ce pays « *étrange* » est, aussi, paradoxal : « *tant d'espace désert* » n'est pas néant effrayant : l'homme est venu y nicher, dans les replis du terrain, ses maisons au toit de lauze : « *Ecoute-moi. C'est une grande maison basse qui s'enfonce à demi dans un creux de la lande, avec un long toit penchant qui rejoint le sol, et un seul arbre qui se répand sur le toit.* »<sup>12</sup>

Et il trouve dans ce pays, plus qu'ailleurs, et paradoxalement encore, à la fois un ancrage dans la terre où les maisons « *s'enfonce(nt) à demi dans un creux de la lande* » et un passage vers un au-delà de la terre qu'on peut appeler, comme le personnage qui parle ici, « *l'autre vie* » : « *Les lits sont enfoncés dans une muraille de bois ; ils vont loin, comme des trous d'insecte au cœur d'un vieil arbre. Le sommeil y est plus enivrant que partout ailleurs, plus libre de la terre, plus entré dans l'autre vie.* »<sup>13</sup>

11. François Graveline, « *L'invention du massif Central* » in *Couleur massif Central*, éd. Miroir, Clermont-Ferrand  
12. Jules Romains, *ibid.*  
13. Idem, *ibid.*

Ivre de sommeil, ou d'air, il se retrouve, ici, infiniment vivant, de corps et d'esprit, le jour comme la nuit : « *La nuit qui m'a laissé le plus vif souvenir, c'est celle que je passai sur le Mézenc. [...] Je dormis très mal mais j'aimais, dans mon insomnie, sentir autour de moi l'immense désert de la nuit* », se souvient la philosophe Simone de Beauvoir<sup>14</sup>, tandis que le narrateur de l'Enfant poursuit, après ses premières impressions de Chaudeyrolles : « *Mais peu à peu cet air cru des montagnes fouette mon sang et me fait passer des frissons sur la peau. J'ouvre la bouche toute grande pour le boire, j'écarte ma chemise pour qu'il me batte la poitrine. Est-ce drôle ? Je me sens, quand il m'a baigné, le regard si pur et la tête si claire !...* »

Etre profondément en contact avec la terre, y reprendre force, et en même temps se trouver au plus près de ce qui la transcende, n'est-ce pas là ce qui définit la poésie ? Aussi n'est-ce pas un hasard si ce Plateau a inspiré ou ressourcé nombre de poètes, quand il ne leur a pas, tout simplement, comme à Jean Chaudier, donné naissance ou, à Pascal Riou, mieux que la naissance, « *la mémoire transmise de (ses) ancêtres* ». « *Sur mon vélo, je n'ai cessé de parcourir les grands espaces de notre haut plateau avec en point de mire cette ligne d'horizon magique : Gerbier de jonc, Mézenc, Lizieux. Et toute ma poésie se tient sur la paume de ce pays d'au-dessus des volcans* », confie le premier lorsqu'on lui demande de se présenter.<sup>15</sup>

Quant au second, ouvrant les premières Lectures sous l'Arbre, à Cheyne, en août 1992, il lira Sous le Sorbier du Voyage et parlera de ce lieu « *au cœur de l'aventure de la parole* » qu'est le Plateau : « *Je me suis livré à cette largesse sereine, ce déliement que donne le vent du nord à l'été du plateau ; je me suis redressé dans ce souffle si vaste qui marie proches et lointains, nuages et ruisseaux ; je me suis laissé reprendre par l'odeur des genêts et de la résine (...) Et puis je me suis laissé porter par ces terres, plus haut, qui s'en vont sans fin dans la lumière du Sud [...]. Ce pays où « la poésie qui voyage et sourit sans s'attarder trouve à poser sa tête sur une épaule bien-aimée et vient boire au secret d'une paume.* »

Craint-on d'avoir affaire à des témoignages trop lyriques de la part de poètes si enracinés dans ce pays ? On pourra alors se tourner vers Francis Ponge, que nul ne peut soupçonner de parti pris, sinon des choses...Voici ce qu'il écrit à propos du plateau Vivarais-Lignon : « *Il est peu de régions de France qu'au cours de ma vie j'ai plus fréquentées et dont je garde des souvenirs plus décisifs, je veux dire, qui ont plus profondément influé sur la direction prise par mon existence.* »<sup>16</sup>

C'est à ce plateau que nous devons *La petite suite vivaraise*<sup>17</sup> où l'on découvre un Ponge étonnamment ... lyrique qui a recours à la comparaison picturale : « *Et, plus loin, des genêts jusqu'aux sapinières de moyenne hauteur, précédant elles-mêmes ces vieux bois de grands pins éclaircis à leur base, à travers quoi l'on aperçoit la majestueuse silhouette des hautes Cévennes nues et bleues, aussi nobles et sévères que les Apennins de Mantegna. Et quel temps ! Quel air ! Pour ces premiers plans de Van Gogh et ces fonds de Mantegna.* »

14. Dans *La Force de l'âge*, éd. Gallimard, 1960, S. de Beauvoir raconte évoque la nuit qu'elle passa, en 1931, dans le refuge bâti au sommet du Mézenc par le Club Alpin Français ; il fut incendié en 1942.

15. Pour une publication du SIVOM Vivarais-Lignon, en 2002.

16. Francis Ponge, *Lettre à Pascal Riou* du 7 septembre 1986.

17. Idem, *Œuvres complètes*, nrf, La Pléiade.

Ce n'est pas, lui non plus, en enfant du pays que Louis Pize parle de sa vieille connaissance, le Mézenc « assembleur de nuages », dans son article intitulé Par les montagnes et les ravins du Vivarais, en 1953, dont voici un très court extrait : « *Devant nous l'espace s'étend jusqu'au Mézenc, le plus formidable créneau de cette chaîne chaotique, aux brusques arêtes, aux flancs azurés creusés de ravins depuis la coupure de Mézilhac jusqu'au Meygal et aux suc d'Yssingeaux (...). Son apparition nous remplit d'une ivresse quasi sacrée (...). De là-haut la vue surpasse votre attente.* »

Le poète l'a maintes fois chanté, en particulier dans Les feux de septembre, en 1931<sup>18</sup> ; le poème que nous reproduisons nous servira de conclusion :

*Lune des montagnes*

*Nuit de lune...Les sources chantent dans les pierres,  
Là-bas où les chemins se fondent au ruisseau,  
Et le vent mouille les bruyères  
De gouttes de clarté, de fraîches gouttes d'eau.*

*Nuit de lune... A travers l'aérien feuillage  
Et les murs des jardins, et les lauzes des toits,  
L'âme des montagnes voyage.  
Ecoute-la gémir dans ta chambre de bois.*

*La lune monte au ciel, remplit le golfe immense.  
Aux pentes des vallons sa lumière descend,  
Et le vent soulève en cadence  
Sur les flots du brouillard le Mézenc blêmissant.*

*Veille : grave en ton cœur les étranges paroles  
Que dans les frênes blancs dira toute la nuit  
Le vent qui souffle à Chaudeyrolles  
Et frappe les fenêtres, et t'emporte avec lui*

*Au désert qui nourrit les songes et les fleuves,  
Par des anges craintifs seulement visité,  
Jusqu'à la cime où tu t'abreuves  
Dans les lacs du Silence et de la Pureté.*

Mais pour l'épilogue, on reviendra à Jean Chaudier : *Célébration*

*Le vent passe sur cet océan  
D'arbres d'herbes et d'anciens volcans  
Et du haut de ce belvédère  
Je célèbre la marmotte  
Le busard cendré et l'alouette  
Et la violette la myrtille  
Et la framboise*

*Aussi tout naturellement  
Le jour de ma mort  
Gens du pays d'ici enterrez-moi  
Au sommet du MEZENC  
La face bien tournée vers  
Le ciel étoilé  
Afin que je contemple à tout  
Jamais cette immensité bruissante  
Et mystérieuse*

*Ô montagne mon tombeau d'éternité !*

Et avec lui on proclamera :

*Somme toute nous préférons ce lieu d'herbe  
Et de vent  
Pour dormir de toute éternité  
Il ne restera rien de notre chant  
Que quelques pages noircies  
Mais trouverez-vous un jour  
La houle qui nous a poussés  
A dire cette merveille de vivre  
Encore sur ce haut Plateau  
Qui se tient en équilibre  
Au-dessus des volcans*

Quand bien même on ne pourrait pas (on n'en aurait pas le droit) prononcer le dernier vers de ce poème<sup>19</sup> :

*Ô terre de nos origines !*

19. « Terre des origines » in *Au chemin d'éternité*, éditions Mézenc Boréal.

Nous évoquons Pascal Riou, il nous transmet ce témoignage :

*On ne s'étonnera pas que j'aie laissé à d'autres, bien plus avisés que moi, le soin de démontrer le mal fondé tant technique, qu'économique et écologique des projets éoliens sur le plateau du Mézenc. Leur réflexion m'a interdit de souscrire à ce chant des sirènes que déploient les grandes pales. On s'étonnera peut-être plus que la description, la célébration du Haut Plateau n'apparaissent que peu dans ces quelques lignes. La raison en est simple. Outre que j'ai conduit ces dernières depuis fort longtemps au travers de nombreux poèmes, j'ai voulu, selon une formule un peu passe-partout mais pas sottise, penser globalement pour agir localement. Le Mézenc apparaîtra donc dans ces lignes comme en filigrane. Pour autant, je souhaite que la résonance de cette « enclume posée sur l'horizon modeste » (selon la belle image de Jean Pierre Lemaire) habite chacune de ces lignes.*

\*

*Je voudrais donc, simplement témoigner d'un lieu et pour un lieu qui me porte et me nourrit depuis ma naissance et même bien avant elle par la mémoire transmise de mes ancêtres au-delà, bien au-delà, de tout régionalisme ; comme je sais qu'il porte et nourrit tant d'amis ou d'inconnus qui le rencontrent et y séjournent pour la première fois.*

*Il est fréquent de dire, certes non sans ostentation parfois, que le poète est la voix des sans voix. Que l'on trouve donc ici un chant raisonné de la terre, puisque que la terre est sans voix. De grands mythes fondateurs ont autrefois célébré la parole de la terre – l'arbre loquace, celui qui donne son fruit en la saison et jamais ne dessèche, la détresse du sol stérile ou la jubilation de la moisson. Est-ce par ce que nous faisons profession de ne plus croire aux mythes, nous qui en inventons de dérisoires sur nos écrans éphémères ; est-ce parce que certains de ces mythes, captés par l'idéologie du sol et du sang ont produit le pire ? Toujours est-il que nous n'osons plus entendre la voix de la terre. Au mieux, dans un curieux mixte d'idolâtrie et de remords, nous construisons ces enclaves que sont les parcs naturels, comme si la nature était un tout petit enfant dont il fallait protéger l'aire de déplacement ! En dehors d'eux licence est donnée.*

*Que l'on me comprenne bien : comme le proclame avec fierté le cantique de l'homme d'Antigone, l'homme ne laisse pas intact le monde. Sur la terre, la mer, les animaux, le ciel il porte la marque de son intelligence, de son art et du pouvoir d'affranchissement des conditions brutes de la nature qu'ils permettent. Pour autant, la terre demeure notre séjour et la façon dont nous la traitons ne peut pas ne pas rejaillir sur nous. Non seulement par ses répercussions biologiques mais aussi dans sa dimension esthétique. On oublie trop en effet combien importe le décor d'une vie, et qu'il n'est pas d'abord domestique, mais, comme on le dit aujourd'hui, environnemental. On oublie trop aussi que, pour presque toutes les civilisations d'avant la modernité, l'art n'a été que cela : décoratif, au plus noble sens du terme. Partie d'un tout, signes heureux révélant le tout de la vie, le donnant en gloire.*

Ce n'est qu'il y a peu que nous avons cantonné l'art dans nos musées ou nos coffres-forts, en en faisant une idole d'autant plus prisée qu'elle est largement privée d'efficace autre que fantasmagorique. Or c'est au même moment où l'esthétique s'est trouvée définie comme un concept à part, disons au début de la seconde moitié du 18<sup>ème</sup> siècle, que la transformation du monde par la technique a connu un développement majeur. Et donc, si le délaissement du monde par une esthétique repliée sur elle-même est concomitant de la modification radicale des paysages terrestres par l'industrie, il est compréhensible que la poésie, soucieuse du vivre ensemble, témoigne de ce lieu en amont de tout lieu qu'est la terre en la beauté de ses paysages.

\*

J'aime la géographie. Mot que j'entends dans son sens étymologique : écriture de la terre. On peut rêver aux « merveilleux nuages » et savoir que l'histoire des hommes ne déroule pas dans la nuée contrairement au slogan d'une publicité récente. Et c'est bien pour cela que notre histoire s'inscrit, au sens propre du terme, dans un espace qui la façonne et qu'elle façonne. Une telle réciprocité, dans nos pays de vieille culture, a ainsi construit, écrit nos paysages. Écriture, qui, pour peu que nous y soyons attentifs, se donne à lire, rend le paysage lisible, signifiant. Et ce n'est sans doute pas un hasard si, dans notre langue, le mot « pays » et tous ses dérivés renvoient à une racine latine « png » d'où procèdent entre autres le verbe « pangere » qui signifie « cultiver, établir » mais aussi « pagina » ancêtre de nos pages, paginer, pagination. Le champ que l'on cultive est ainsi une page où le travail des hommes et le fruit de la terre composent une écriture affirmant la lisibilité, la signification de notre séjour terrestre.

S'il y a donc bien une écriture de la terre par quoi notre espace (j'allais écrire notre espèce) accède à la signification, on comprend mieux l'enjeu anthropologique de l'aménagement du territoire. Que, fût-ce au nom du bien, on brouille par trop les signes qui structurent cette écriture, on verra se brouiller pareillement le sens de notre vie, fruit, en partie du moins, du sens déposé dans l'espace où nous sommes au monde. On connaît le désarroi de celui qui, revenant chez lui après une longue absence, ne s'y retrouve plus et n'entend plus, dans son environnement bouleversé, qu'une langue étrangère. Aménager l'espace est ainsi une tâche primordiale qui devrait être conduite avec une extrême délicatesse en ce qu'elle engage l'être même de l'homme. Au seuil de L'esprit des lois Montesquieu écrivait cette mise en garde : « Il n'appartient de proposer des changements qu'à ceux qui sont heureusement nés pour pénétrer, d'un coup de génie, toute la Constitution d'un Etat ». Mutatis, mutandis, cette prudence devrait valoir pour nos paysages. Il nous faut aujourd'hui tous les mirages produits par une hyper puissance sans souci de fins justes pour que la tâche d'aménager le territoire soit tombée en déshérence ou gouvernée par les seuls impératifs technico-financiers. Enlaidir la terre comme, encore une fois, notre puissance technicienne nous permet de le faire avec un sans gêne terrifiant, massacrer les entrées de nos villes et villages par la pseudo civilisation du hangar, entasser la population dans des « cités » incohérentes ne sont pas des fautes seulement de goût, ce sont des

*blessures que nous infligeons à notre être profond. Rien de commun me direz-vous avec l'implantation d'éoliennes sur des sites battus des vents. Eh bien si ! Car c'est une même logique d'absence de sens commun qui veut dresser sur un haut plateau – où tout s'élève et puis s'abaisse sans à coups – des mats de plus de cent mètres de haut. Un tel projet n'est pas seulement une faute de goût et une tartufferie pseudo écologique, c'est le signe d'une perte d'équilibre que rien, dans une économie digne de ce nom, ne justifie.*

*Qu'est-ce qu'un haut plateau, et très singulièrement celui du Mézenc, sinon ce qui conjoint harmonieusement l'élévation de la montagne et cette immensité de la vue que rien n'arrête. Immensité propre, d'ordinaire, aux grandes plaines, à l'océan, au désert. Nous ne sommes pas ici en haute montagne, soumis aux élans verticaux, aux abrupts de la roche qui dressent et barrent l'espace tout à la fois. Pas non plus dans ces piémonts de collines tout en replis, en dissimulation. Pour autant nous n'y sommes pas non plus perdus comme en haute mer ou dans les grands regs, sans repère aucun. Une ondulation de terrain, la courbe d'un bois, une combe abritée du vent du nord, la lézarde d'une vallée commençante, ou la simple pente d'un de ces toits qui descendent jusques au sol pour recevoir la neige, tout cela fait que cette immensité n'est pas sans mesure, que cette vastitude n'engendre aucune angoisse mais la liberté d'inventer sa marche sans errance donc mais aussi sans être jamais arrêté ni, je l'ai dit, par une paroi ou un ravin infranchissable, ni même par un monument singulier ou quelque bizarrerie de la nature. Rien de pittoresque ici, rien d'extra-ordinaire. Et pourtant un goût, une saveur qui distingue « le plateau » entre mille et lui donne cette majesté paisible si rare où que l'on vive. De fait, si rien de particulier ne nous attire ici, c'est bien parce que le plateau est un tout, un ensemble où rien ne se singularise par son importance mais où chaque élément participe de l'unité : le jeu des vides et des pleins qu'engendrent prés et bois, l'habitat sobrement regroupé ou sobrement disposé (plutôt que dispersé) selon les lieux, les bêtes et les hommes, le dialogue de la terre et du ciel qui, même par grand beau, semble toujours à portée de souffle. Et c'est bien parce que ce lieu est une unité construite par les hommes et les siècles, bâtie par la sagesse qu'induit non la misère mais une certaine pauvreté – parent ainsi de tant d'autres lieux sur notre planète, nobles fils de la pauvreté, si nécessaires en nos temps de gaspillage et si menacés – c'est bien pour tout cela qu'y implanter, ne serait-ce que ça et là, le gigantisme incongru des éoliennes industrielles (qui n'ont rien à voir avec l'éolienne domestique) est une meurtrissure : il suffit d'une balafre pour défigurer l'unité d'un visage.*

\*

*Faut-il poursuivre, et l'éloge et la colère ? On sait que les éoliennes sont, par définition, soumises aux caprices d'Eole. On sait moins qu'elles le sont aussi aux rigueurs de l'hiver qui les recouvre d'un givre soit paralysant soit éjecté alentour au grand danger du voisinage. Ces géants sont donc non seulement aléatoires mais assez bêtas, empêtrés dans leur taille. Force est de constater, a contrario, l'extrême intelligence des habitations du plateau. Matériaux que l'on est allé chercher dans le voisi-*

*nage par sagesse économique, amour de la solidité et sûreté du goût : basalte, granit, lauzes. Unités des couleurs que reprennent fort bien les tuiles mécaniques modernes. Sens du terrain qui prémunit la maison des congères. Tout une multitude de détails ingénieux (ô Ulysse face aux cyclopes de tous les temps !) qui manifeste un savoir ancestral, le sens de la proportion, celui de l'inscription dans l'espace. (Les aménagements récents des Etables ne dérogent pas à cette règle.)*

*Sobriété, modestie mais sans rien de fragile. Sobriété, modestie mais pour durer, pour traverser les hivers, la burle, les années et les générations. Ici plus qu'ailleurs le mot aménagement, avec ce qu'il contient de ménagement subtil, prend sa valeur profonde. Je vous en prie, vous qui êtes pour un temps responsables de ce lieu, qui l'habitez, l'avez reçu et devrez le transmettre, oui je vous en prie, faites que ce ménagement dont les bienfaits agissent aujourd'hui sur tant et tant d'êtres fatigués d'habiter des villes où l'urbanité disparaît, faites que cette modestie puissante si nécessaire en un temps d'épate et d'artifice, faites que tout cela qui, au sens propre n'a pas de prix, ne soit pas recouvert par l'infatuation d'un management couvert des oripeaux tristes d'une énergie alibi.*

Pascal Riou, Août 2006

## Partie C

Potentiel éolien sur le plateau du Mézenc

# I. POTENTIEL EOLIEN

## 1. Remarques préliminaires

Aucune définition n'est donnée du potentiel éolien, on a de ce fait tendance à penser qu'il ne s'agit que d'une combinaison des paramètres : vitesse du vent et durée, que l'on traduit souvent sous la forme de la vitesse moyenne annuelle du vent mesurée à hauteur du moyeu et que les anémomètres ont la capacité de mesurer. On lit quelquefois qu'en métropole les tarifs d'achat par EDF de l'électricité produite par une installation éolienne permettent la construction de machines modernes (1,5MW et plus) quand la vitesse moyenne du vent dépasse 6,0 m/s sachant que 6,5m/s correspondent à un fonctionnement en équivalent pleine puissance de 2200 heures.

Dans la circulaire on ne trouve non plus aucune valeur pour préciser ce que peut-être un potentiel acceptable.

On peut comprendre ce souci de simplicité qui conduit à ne se soucier que du potentiel éolien sous sa forme : vitesse moyenne du vent mais il n'est pas interdit de se soucier de l'intérêt réel d'une installation éolienne au moins pour l'utilisateur français qui sera le premier concerné. Nous voulons dire par là que deux autres paramètres sont aussi à prendre en considération :

- La capacité d'une installation éolienne à participer aux moyens de production à installer pour satisfaire à la demande.
- Le moment où l'électricité est produite, puisque le marché européen de l'électricité(Powernext) montre de très fortes disparités. Sur ce plan on peut noter que certaines publications de la DGEMP mettent fortement l'accent sur l'intérêt de produire durant par exemple les heures de pointe (Document sur la Production pluriannuelle des Investissements). Compte tenu de la complexité des deux paramètres qui précèdent nous ne les aborderons que sous l'aspect qualitatif.

## 2. Potentiel éolien stricto-sensu

Des anémomètres ont été installés en divers points du Plateau, nous avons pu observer qu'il faut attendre la délivrance du Permis de Construire pour que les promoteurs installent un mât de mesure de hauteur suffisante pour que la vitesse du vent soit mesurée à hauteur du moyeu de l'éolienne envisagée. Pour les études d'impact de petits mâts sont installés dont on peut douter de la validité des données dans une région où les perturbations orographiques sont si importantes, nous ne disposons pas des relevés. Sans les avoir vus, nous pouvons cependant affirmer que la distribution des vitesses du vent autour d'une valeur moyenne n'est pas favorable à la production éolienne, tant les variations de vitesse du vent en direction ou en force sont importantes. Les études d'impact ont fourni des équivalents pleine puissance, Moudeyres : 2500 heures, Le Mazet St Voy : 2300 heures.

Ces valeurs, si l'on en croit la CRE (Commission de Régulation de l'Electricité) dans une note du 27/7/2006, permettent des taux de rentabilité après impôts qui dépassent 30% !

Avec l'expérience de ces dernières années où beaucoup de parcs éoliens sont loin d'avoir les performances annoncées pour des raisons très diverses, il convient de prendre ces chiffres avec un certain scepticisme. Prenons en Haute-Loire le cas d'ALLY, il est de notoriété commune que les performances sont plus que médiocres, surtout très inférieures à ce qui était annoncé mais aucune information officielle n'est fournie. On a pu constater que lorsque les difficultés sont arrivées (pales endommagées, givre...) plus aucune information n'a figuré sur le site internet : suivi-éolien géré par l'ADEME !

### **3. Participation aux moyens en investissement pour répondre à la demande**

Comme aujourd'hui personne n'accepte de ne pas avoir à tout instant l'électricité dont il a besoin, la loi de février 2000 a confié au RTE (Réseau de Transport d'Electricité) le soin de s'assurer qu'il en est bien ainsi. En France, on sait que la puissance nécessaire aux environs du 15 août est environ de 40% de celle nécessaire les jours les plus chargés. Or ce sont ces jours les plus chargés où le RTE doit s'assurer qu'il dispose bien, avec toute la panoplie de moyens qu'il a à sa disposition, de la capacité de répondre à la demande.

Dans un souci pédagogique nous posons la question suivante : « *Les éoliennes installées au Mézenc peuvent-elles faire partie de ces moyens sur lesquels le RTE peut compter ?* »

La réponse est non car les jours les plus chargés correspondent à des jours où il fait très froid (importance en France du chauffage électrique) et où un anticyclone est installé de telle sorte qu'il n'y a pas de vent au Mézenc. Ceci est plus le résultat de l'observation que celui d'une étude, cette dernière pour être menée nécessitant de disposer d'informations statistiques payantes auprès de la Météo Nationale ce qui s'est avéré au-delà de nos moyens financiers.

En conclusion, installer des éoliennes au Mézenc, ne contribue en rien à diminuer les autres moyens de production nécessaires aux besoins de notre pays. Ce n'est pas dire bien sûr que ces éoliennes ne diminueront pas par exemple la quantité de fuel nécessaire à un groupe de production au fuel ! Cette conclusion n'est pas vraie pour des éoliennes installées en bord de mer, c'est dire que le Mézenc est le dernier endroit où on doit installer des éoliennes !

### **4. Production aux heures les plus souhaitables (Ex : les heures de pointe)**

Une étude, même ne portant que sur les heures de pointe, s'est avérée au-delà de nos moyens en dépit de beaucoup de données que nous trouvons sur internet.

Nous pouvons cependant souligner que les périodes de givre où il n'est pas anormal de penser que les éoliennes devront être arrêtées correspondent à des périodes où les besoins électriques sont importants.

## II. RISQUES OCCASIONNES PAR LES EOLIENNES SUR LE PLATEAU

### 1. Rappel de données figurant dans le rapport du CGM

On entend parfois dire à ALLY que certaines autorités ont été surprises par l'existence du givre et les dangers que cela peut occasionner. Il est vrai que les promoteurs ne sont guère loquaces sur ce sujet mais le rapport du CGM auquel nous avons déjà fait allusion ne cachait pas l'existence des divers risques encourus à proximité des éoliennes, nous citons, page 8 de ce rapport, comme risques :

- Effondrement de la machine
- Projections d'objets tels que pales ou morceaux de pales, blocs de glace. La zone de risque peut atteindre plusieurs centaines de mètres....
- L'impact de la foudre
- Les accidents du travail

Nous nous attachons ci-dessous à ceux propres à notre région : givre, orages, tempêtes.

### 2. Risques dus au givre

Nous avons transmis il y a quelques mois à la Préfecture et à la Drire une note d'un ingénieur général du génie maritime, Jean-Pierre Abalain, qui évalue à quelle vitesse et à quelle distance maximum des blocs de glace peuvent être projetés à partir d'une éolienne ENERCON E66 qui est souvent implantée en France.

Cette note est jointe en annexe (cf. Annexe 6), nous en soulignons les conclusions essentielles : la distance de projection peut atteindre 800 mètres (surface supposée plane) et la vitesse horizontale peut dépasser 300 Km par heure.

En moyenne montagne, en vertu du principe de précaution des éoliennes ne devraient pas être construites en des emplacements qui ne soient séparés d'au moins 800 mètres des lieux habités ou des passages du public.

Les problèmes dus au givre se sont manifestés en janvier 2006 à ALLY, la zone emblématique du Mézenc sur laquelle des permis de construire ont été accordés est à une altitude supérieure d'environ 300 mètres par rapport à ALLY, soit une température inférieure de 2 degrés donc avec des probabilités de formation de givre bien supérieures. Sur le Plateau, les habitants et bien des retraités d'EDF se souviennent de l'hiver du début des années 1950 où sur la quasi-totalité du secteur du Mézenc, les lignes électriques se sont totalement effondrées sous le poids du givre.

La météo de Loudes que nous avons consultée, nous a indiqué qu'elle ne connaissait pas de relation entre formation de givre et les deux paramètres assez naturels : hygrométrie et température. Pour la connaître une étude payante devrait être confiée au Centre de Recherches de la Météo à Toulouse.

Nous devons aussi citer un problème particulier au-delà d'une altitude que nous ne saurions préciser. Au sommet du Mézenc se trouve un anémomètre dont le fonctionnement est arrêté en hiver probablement à cause du givre. On sait que la mise en drapeau des pales d'une éolienne est exigée pour des conditions de sécurité au-delà d'une vitesse du vent, le plus souvent 90 Km/h, qu'en sera-t-il si la fiabilité de l'unique anémomètre est en cause ? Le givrage risque, par manque d'information fiable de l'anémomètre de faire travailler les pales hors des limites admissibles et par conséquent entraîner leur destruction.

### **3. Risques dus aux orages**

Le rapport du CGM souligne qu'à l'occasion des orages une éolienne peut prendre feu et qu'il peut aussi y avoir explosion des pales en matériau composite ce qui peut induire des dangers dans un périmètre qui n'est pas limité au voisinage immédiat de la machine.

Une annexe de ce même rapport indique : « *Par leur nature même les éoliennes présentent plusieurs grosses difficultés en matière de protection contre la foudre (mât paratonnerre quasiment impossible à protéger car devant dominer de plusieurs mètres le point le plus haut des pales, passage possible de courant entre les pales et l'ossature de la nacelle et du mât...)* ».

Selon ce même rapport la probabilité qu'a une machine d'être frappée par la foudre n'est pas très élevée au vu des statistiques, mais le Plateau du Mézenc est particulièrement réputé pour :

**- La fréquence des orages :**

Les données payantes que l'on peut obtenir de la société Météorage (cf. Annexe 8) montrent par exemple que Les Estables ou Moudeyres sont classées (document du 12/12/2006) : 2338<sup>ème</sup> sur 36000 communes environ par leur nombre de jours d'orage.

**- La violence des orages :**

Météorage indique pour ces deux communes, un chiffre qui les classe : 2445<sup>ème</sup> sur 36000 communes pour la densité des arcs.

Autrement dit, ces deux villages du plateau figurent parmi les 6% des villages français pour lesquels les orages sont les plus violents et les plus fréquents. On trouvera en annexe les documents de Météorage.

La mémoire paysanne se souvient également d'orages particulièrement brutaux. Un ouvrage paru en 2006, intitulé : « *Les Estables en Mézenc* », en relate quelques uns (page 184) :

- Juillet 1931 : Un cheval est tué et les 3 occupants de la voiture gravement brûlés
- Septembre 1932 : Un paysan et son attelage ont été foudroyés à quelques centaines de mètres du village.

Nous n'avons pas pu avoir officiellement les statistiques des animaux foudroyés que possède GROUPAMA, il nous a été oralement dit que, sur le plateau du Mézenc, les risques sont bien supérieurs à ce qu'ils sont par exemple dans la région de Tence. Il serait souhaitable que les Pouvoirs Publics se saisissent de ce sujet.

**- La rapidité avec laquelle ils surviennent**

Là aussi il est inscrit dans la mémoire paysanne et pour de longues générations l'exemple de ce paysan qui s'en allait à son pré, pour faner, la fourche sur les épaules et qui s'est trouvé foudroyé au premier coup de tonnerre !

En conclusion le plateau du Mézenc connaît des orages parmi les plus fréquents, les plus violents et les plus soudains. C'est bien pour ces raisons qu'une association de randonneurs locale recommande à ses animateurs de randonnée de ne pas aller sur le plateau si la Météo annonce de probables orages.

## 4. Tempêtes

L'Auvergne a été touchée par 2 tempêtes dans les décennies passées :

- les 6 et 7 novembre 1982 : l'équivalent de 6 récoltes annuelles de bois ont été détruites.

- les 27 et 28 décembre 1999 : l'équivalent de 3 récoltes annuelles de bois ont été détruites.

Il est vrai que cela a concerné toute la France, mais il n'est pas interdit de se poser la question de ce qui se serait passé dans notre région si des éoliennes avaient été mises en place en particulier en 1982 où la forêt du Meygal a été détruite. (*Sources site ONF*)

## 5. Personnes concernées par ces risques

Les risques dont nous venons de parler peuvent se produire jusqu'à plusieurs centaines de mètres des éoliennes, ils concernent les automobilistes, les agriculteurs, les randonneurs sans parler du bétail.

La catégorie des randonneurs mérite un développement particulier. Cette région est sillonnée de chemins de randonnée : PR (Petite randonnée), GR (Grande randonnée) ou GRP (Grande randonnée de Pays). Les cartes en Annexe 7 en donnent une idée même si elle sont peu claires à cause de l'échelle. Les randonneurs qui se trouvent sur les GR ou GRP partent souvent pour plusieurs jours, ils n'auront pas le loisir de remettre à plus tard une randonnée déjà commencée en cas d'orage par exemple. Ils peuvent de ce fait se trouver dans une zone où pourraient se trouver des éoliennes, avec les dangers que nous avons soulignés plus haut. Ces dangers existent aussi en hiver où de plus en plus de randonneurs en raquettes parcourent ces grands espaces où ils peuvent trouver une neige vierge.

## Partie D

### Possibilités de raccordement aux réseaux électriques

Nous n'allons guère nous attarder sur ce point car la capacité du poste de Laussonne serait supérieure à 40MW et nous ne pouvons imaginer qu'on puisse envisager une production éolienne à ce niveau sur le plateau du Mézenc ou ses environs !

Nous avons cependant été très surpris à la lecture d'une note technique selon laquelle, en 2006, il avait déjà été demandé à certains producteurs éoliens de s'effacer à cause d'une surcharge du réseau !

## Proposition

Nos thèses soutiennent qu'un projet de développement local peut être mené sans avoir recours à l'effet d'aubaine lié aux hypothétiques retombées économiques de ces projets. Le territoire du plateau Mézenc/Meygal peut sans aucun doute se saisir des outils nécessaires à son développement dans un souci de cohérence, de sens en prenant en compte finement son contexte territorial. Les politiques publiques en matière de paysage vont dans ce sens. Evidemment, le projet ici proposé s'inscrit dans le long terme et la durabilité et non dans la facilité ni le court terme.

Ces espaces ont traversé les siècles et arrivent jusqu'à nous en ayant conservé des qualités exceptionnelles. Ils sont aujourd'hui de plus en plus rares en France. Ils figurent aux yeux et dans l'esprit de la société les refuges modernes pour nous tous, citoyens toujours plus urbains.

La problématique de ce territoire est donc la suivante. Comment préserver durablement les paysages du Mézenc - Meygal qui constituent l'atout majeur de ces territoires en apportant dynamisme et activité à la vie locale de ces hautes terres ?

Ce projet est déjà construit et déjà en cours. Le développement et l'organisation des structures touristiques en est un premier exemple. La fabuleuse épopée du Fin gras du Mézenc aujourd'hui A.O.C. en est un autre. La récente signature du Pôle d'Excellence Rural Mézenc - Gerbier venant donner une cohérence et un sens à ce projet de territoire est un formidable élan pour le devenir de ces espaces. Dans ce sens, les associations telles que la notre soutiennent et souhaitent s'impliquer dans ces projets apportant vie et dynamisme au territoire (PER Mézenc - Gerbier, Parc Naturel Régional...).

Aujourd'hui, il est difficile à nos associations de comprendre le sens, et l'intérêt communautaire des projets éoliens du plateau. Tous sont nés de « *volontés communales* » de la part de maires à qui les promoteurs ont fait miroiter l'apport de la taxe professionnelle pour

leur commune. Souvent, ces mêmes maires reconnaissent les torts que vont faire ces projets à leur territoire mais ils demeurent fatalistes et impuissant face à cette déferlante éolienne.

Actuellement aucune étude n'évalue les préjudices que pourraient porter ces projets communaux au projet de territoire existant. Aucun travail, par exemple, ne propose d'évaluer l'impact à long terme de ces projets sur l'économie touristique locale (qui est par ailleurs l'une des bases du projet du Pôle d'Excellence Rural), ni sur l'image médiatique du plateau pourtant diversement sollicitée à l'échelle locale (pour le tourisme, les produits locaux dont le Fin gras), départementale (par le Comité Départemental du Tourisme, le Conseil Général) et même régionale.

Voilà pourquoi il nous semble important de préserver ces espaces patrimoniaux de tels projets. Il est primordial d'arriver à transmettre ces paysages et ces espaces aux générations futures sans hypothéquer les possibilités de développement que porte le projet de pôle d'excellence rurale.

Des territoires comme les Hautes-Chaumes dans le Forez ou encore l'Aubrac, confrontés à cette épineuse problématique ont fait le choix d'un développement sans éoliennes à ces altitudes et dans ces espaces emblématiques. Eux ont compris les enjeux certes complexes émanant de ces territoires exceptionnels. Nous souhaiterions simplement qu'il en soit de même pour le plateau du Mézenc - Meygal.

**Dans un esprit de responsabilité et de citoyenneté prenant en compte non seulement les développements qui précèdent mais aussi les opinions que nous avons pu lire ou entendre au cours de ces derniers mois, notre association demande que les territoires du Mézenc - Meygal au dessus de 1000/1100 mètres ne puissent abriter de ZDE (cf. Annexe 9).**

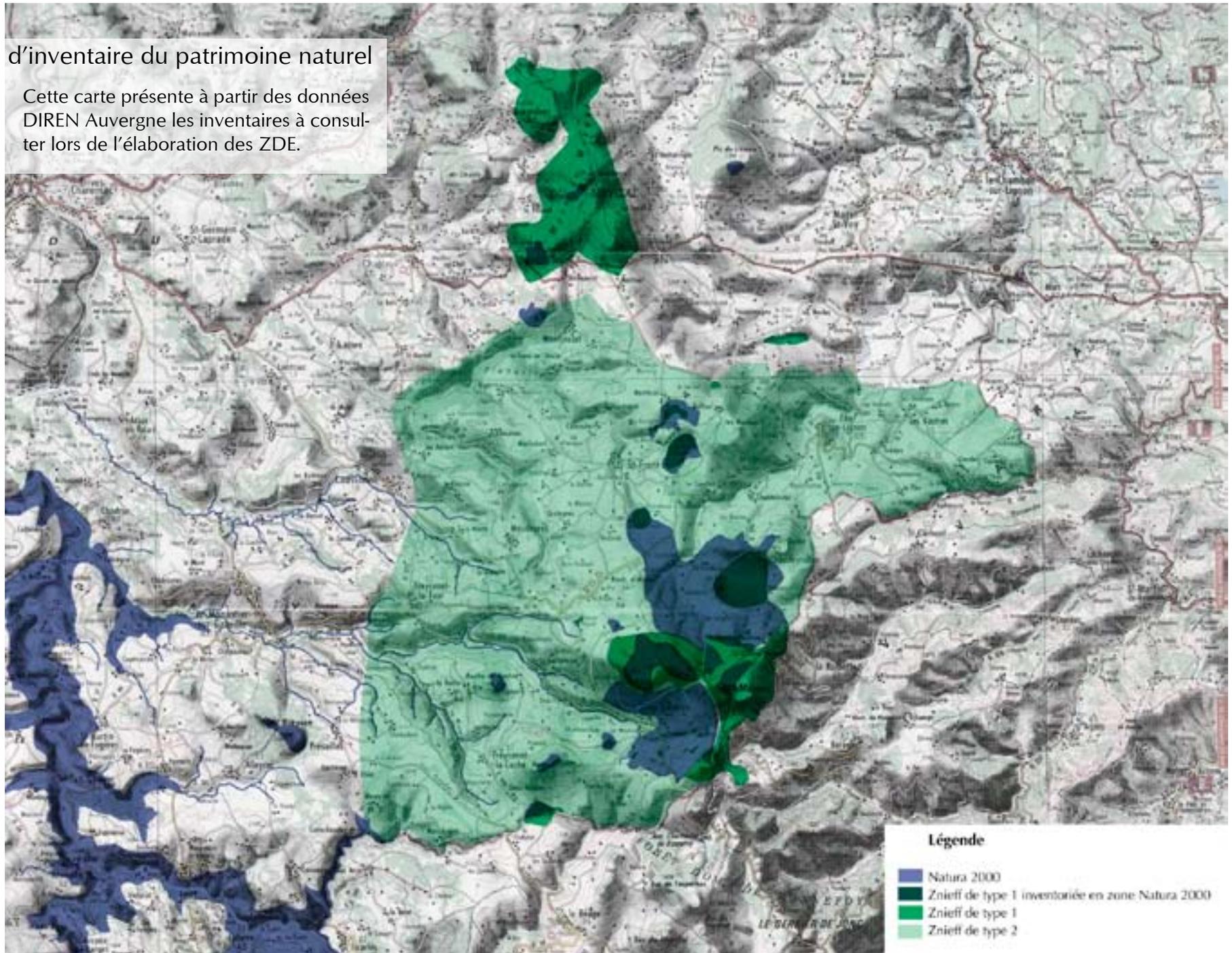
## Annexes

- 1. Cartographie d'inventaire du patrimoine naturel**
- 2. Extrait du profil environnemental de l'Auvergne**
- 3. Cartographie présentant les immeubles, monuments et sites protégés**
- 4. Etude sur la fréquentation touristique du massif**
- 5. Le massif du Mézenc, un espace emblématique : le débat dans la presse**
- 6. Etude balistique de Jean-Pierre Abalain, Ingénieur Général du Génie Maritime, concernant une éolienne ENERCON**
- 7. Cartographie présentant les chemins de Randonnée de la région du Mézenc**
- 8. Données concernant les orages dans la région du Mézenc selon Météorage**
- 9. Proposition cartographiée pour un espace emblématique à valoriser**

# Annexe 1

## Cartographie d'inventaire du patrimoine naturel

Cette carte présente à partir des données DIREN Auvergne les inventaires à consulter lors de l'élaboration des ZDE.



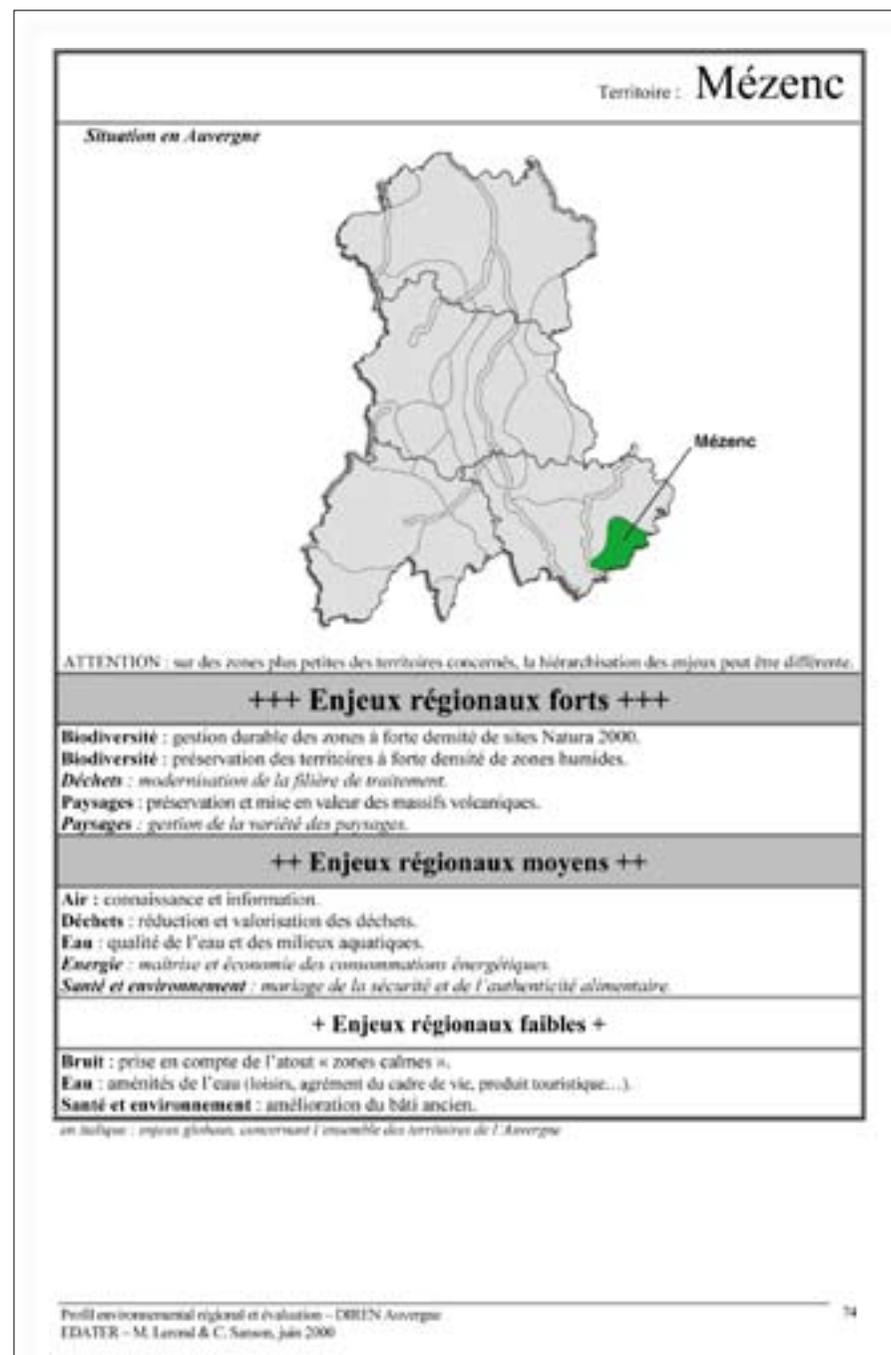
## Annexe 2

### Extrait du profil environnemental de l'Auvergne concernant le massif du Mézenc

Ce document extrait du rapport concernant le profil environnemental de l'Auvergne réalisé par la DIREN présente les enjeux soulevés par ce même service concernant le pays du Mézenc.

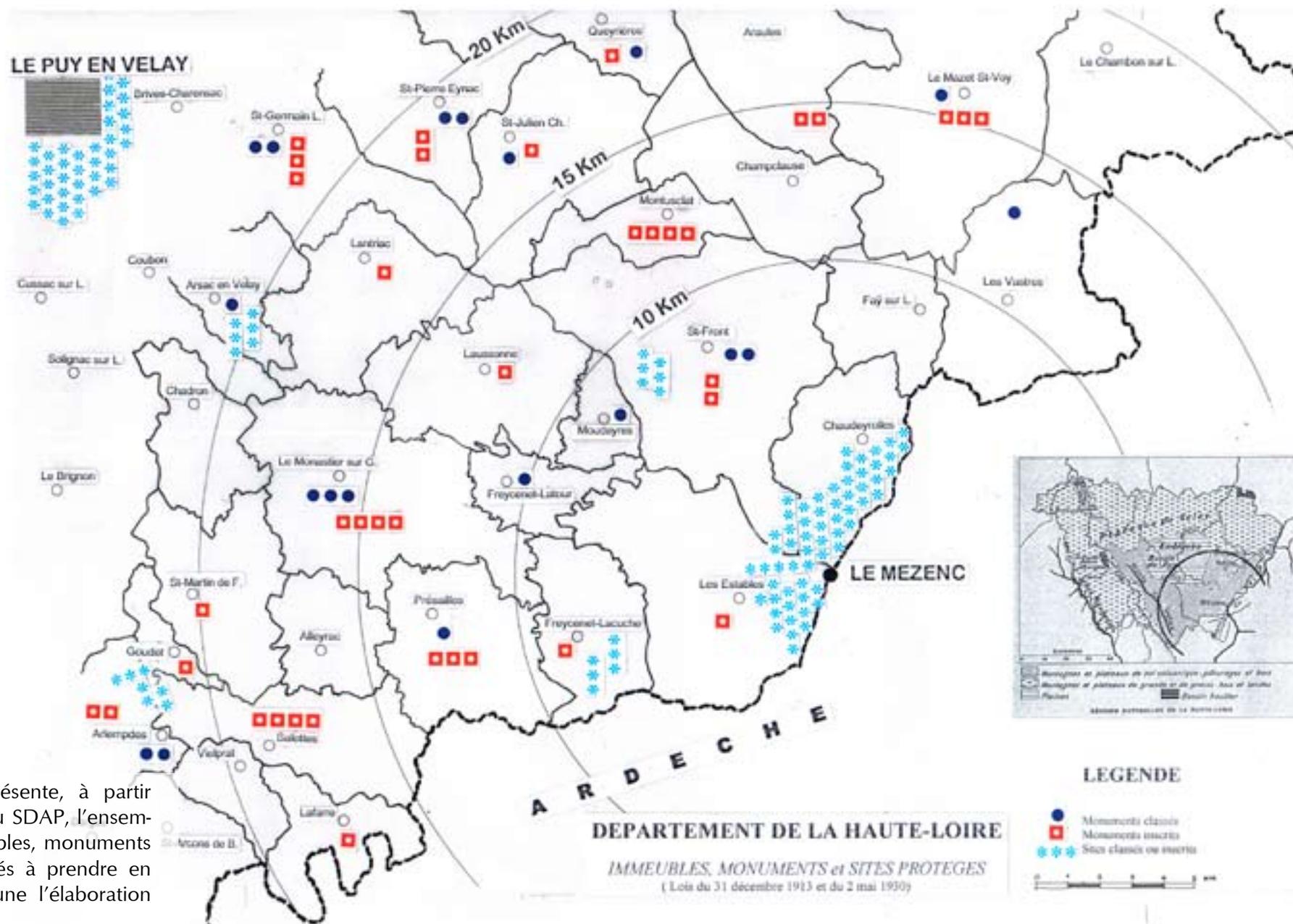
Notons l'enjeu régional fort général concernant la gestion de la variété des paysages et l'enjeu spécifique lié à la préservation et la mise en valeur des massifs volcaniques.

Notons également l'enjeu spécifique - certe faible - concernant le bruit et la prise en compte sur ces hautes terres de l'atout « zone calme ».



### Annexe 3

Cartographie présentant les immeubles, monuments et sites protégés



Cette carte présente, à partir des données du SDAP, l'ensemble des immeubles, monuments et sites protégés à prendre en compte dans une l'élaboration d'une ZDE.



## Annexe 5

### Le massif du Mézenc, espace emblématique : le débat dans la presse

LE PROGRES, 28 juin 2002

« *Le diagnostic territorial dressé par le cabinet ARCADIE : Jouer la carte de l'authenticité comme levier de développement territorial.* »

LA MONTAGNE, 6 avril 2003

« *Les projets de fermes éoliennes se multiplient en Haute-Loire. Mais pour le préfet, il est urgent de remettre à plat toutes les données de ce dossier. La préfecture ne peut pas fonctionner comme un distributeur automatique d'éoliennes.*

*Le préfet estime qu'il n'y a pas de visibilité pour prendre une décision qui engage le département par des implantations pour au moins 20 ans.*

*Je n'ai pas à me prononcer pour ou contre les éoliennes, mais il m'appartient de veiller aux impacts paysagers et au risque de 'mitage' du territoire engendré par la multiplicité des projets.* »

L'EVEIL DE LA HAUTE-LOIRE, 10 janvier 2004

« *Gérard ROCHE : ' Je rêve d'un parc naturel régional au Mézenc' »*

L'EVEIL DE LA HAUTE-LOIRE, 11 septembre 2004

« *Yves GUEYDON (Verts) vice-président de la région AUVERGNE s'est rendu sur le secteur du MEZENC : ' La logique privée de marché ne doit pas l'emporter sur la question du développement général du MEZENC »*

L'EVEIL DE LA HAUTE-LOIRE, 8 mars 2005

« *La Commanderie Saint-Jean bien pleine vendredi soir à l'occasion d'une conférence sur l'éolien industriel »*

LA TRIBUNE LE PROGRES, 25 août 2005

« *Eoliennes : Le vent de la discorde . Les partisans soulignent les formidables retombées économiques pour ces petites communes rurales. Leurs opposants parlent de danger, d'inefficacité et surtout de dénaturation du paysage ».*

L'EVEIL DE LA HAUTE-LOIRE, 2 mars 2006

« *Les opposants aux éoliennes du MEZENC ont décidé de 'remettre les pendules à l'heure' en défendant leur point de vue face aux différentes accusations dont ils ont été la cible »*

L'EVEIL DE LA HAUTE-LOIRE, 12 août 2006

« *L'association de préservation des paysages exceptionnels du MEZENC organisait à la salle des fêtes des ESTABLES une réunion-débat sur le thème 'l'éolien peut-être, mais pas n'importe où'. Entre 250 et 300 personnes ont assisté au débat... »*

L'EVEIL DE LA HAUTE-LOIRE, 28 septembre 2006

« *Le président de l'Exécutif départemental Gérard ROCHE : Je considère que pour le Mézenc c'est un échec. Au départ du projet j'ai milité pour que le Mézenc soit en zone blanche (exempte d'éolienne). ...Il était prévu de réaliser un mini parc. Mais entre temps la région a changé, le projet est tombé à l'eau et la bascule a penché en faveur de l'éolien. Pour moi le tourisme est le premier vecteur de développement pour la Haute-Loire »*

L'EVEIL DE LA HAUTE-LOIRE, 24 décembre 2006

« *Les opposants aux éoliennes ne désarment pas sur le Massif du MEZENC. Les opposants proposent aux maires concernés de s'asseoir autour d'une table.* »

L'EVEIL DE LA HAUTE-LOIRE, 8 janvier 2007

« *FREYCENET LA CUCHE, gros coup de froid sur le projet éolien ».* A l'issue du vote, le dépouillement de cette consultation n'a pas permis de conforter la démarche engagée : 54 votes contre et seulement 21 pour. »

LA TRIBUNE LE PROGRES, 8 janvier 2007 :

« *Projet éolien de FREYCENET-LA-CUCHE : Le non des exploitants agricoles.* »

« *Samedi, lors du vote, ces derniers ont donné un avis défavorable, avec 54 voix contre et seulement 21 voix en faveur du projet..*

*...Consultation, unique en son genre en ce qui concerne les projets éoliens dont le dépouillement donnait un avis sans appel sur le devenir du projet éolien local pourtant soutenu favorablement en conseil municipal lors des séances de 2006 »*

LA MONTAGNE, 11 janvier 2007

« *Conseil Régional : Le budget 2007. L'assemblée a accepté le principe de trois parcs naturels régionaux correspondant respectivement à l'AUBRAC, LE MEZENC et le HAUT-ALLIER MARGERIDE »*

# Annexe 6

Etude balistique de Jean-Pierre Abalain, Ingénieur Général du Génie Maritime, concernant une éolienne ENERCON

Jean-Pierre ABALAIN  
Ingénieur Général du Génie Maritime (2<sup>ème</sup> S)

VANVES, le 28 novembre 2006

Monsieur le Président,

Vous m'avez sollicité pour appliquer à des éoliennes de type Enercon 66 des calculs de distance que pourraient atteindre des débris détachés des pales de ces éoliennes en rotation. Je vous adresse, ci-joints, les résultats de l'étude correspondante.

Ainsi que vous pourrez le constater les distances atteintes peuvent être considérables ; elles peuvent atteindre 800 mètres. La vitesse horizontale de ces débris peut dépasser 300 kilomètres par heure et doter ces éléments d'une énergie cinétique très importante susceptible d'occasionner des dégâts en rapport avec cette énergie.

Les débris se détachant d'une pale d'éolienne peuvent être de deux natures :

- Soit un morceau de pale qui se détache pour des raisons diverses ( défaut de réalisation, rupture de fatigue à la suite des flexions que fait la pale à chaque passage devant le fût, rupture à la suite de foudroiement... ). Les exemples ne manquent pas de morceaux de pales atteignant une masse de plusieurs centaines de kilogrammes qui ont volé à des distances importantes.

- Soit des morceaux de glace se détachant d'une pale recouverte de givre. Le phénomène de givrage soudain de corps en mouvement dans un nuage où la vapeur d'eau est en surfusion est bien connu en aéronautique. Il peut se produire pareillement pour des pales d'éoliennes implantées dans des zones où de tels phénomènes sont probables ; les zones de montagnes sont des secteurs préférentiels pour de tels phénomènes. Les blocs de givre détachés des pales peuvent avoir une masse d'une dizaine de kilogrammes et heurter le sol à des distances et des vitesses semblables à celles indiquées ci-dessus.

Si la probabilité a priori d'occurrence d'un bris de pale est relativement faible, celle de leur givrage, pour des éoliennes implantées en zone de moyenne montagne, est importante. Le danger représenté par la projection de ces débris donne donc l'occasion d'appliquer le principe de précaution inscrit récemment dans la constitution de la République Française. Je considère donc comme totalement inadapté et imprudent d'autoriser la construction d'éoliennes en des emplacements qui ne soient pas séparés, d'au moins 800 mètres, des lieux habités ou de passage du public.

Vous trouverez en pièces jointes :

- une annexe qui indique la manière dont j'ai conduit les calculs correspondants,
- un tableau donnant les résultats de ces calculs,
- un graphique qui est le l'image de ces calculs.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.



2

## ANNEXE à la lettre du 14 novembre 2006

### 1) Hypothèses sous-tendant les calculs.

Ce sont les données caractéristiques des machines Enercon 66 que vous m'avez communiquées :

- Hauteur du fût 85 mètres
- Diamètre de l'hélice 70 mètres
- Les machines E66 doivent être à vitesse de rotation variable -technique adoptée sur les modèles les plus récents- ce qui permet d'adapter l'éolienne à la vitesse du vent par le couple de paramètres : incidence des pales, vitesse de rotation.

La valeur de la vitesse de rotation retenue pour le calcul ( cette vitesse est déterminante pour la distance atteinte par le débris de pale) est de 23 tours par minute, laquelle donne une accélération en bout de pale identique à celle constatée sur les éoliennes à vitesse fixe ; cette accélération dimensionne les pales en vue de leur résistance à la force centrifuge.

### 2) Conduite des calculs

Les paramètres de portance et de traînée des objets projetés étant indéterminés, les calculs ont été conduits en négligeant la résistance de l'air. Cette manière de faire peut assortie des commentaires suivants :

- Les portées atteintes par un objet non profilé, bloc de givre par exemple, seront certainement légèrement inférieures à celles calculées dans ces conditions.
- Mais celles atteintes par un morceau de pale, objet profilé susceptible de planer, peuvent, dans des conditions favorables, être notablement supérieures.

Lorsqu'un élément est projeté, - bloc de givre ou élément de pale -, son mouvement a deux composantes :

- un mouvement dans le plan de rotation de la pale, dû à l'effet de la force centrifuge. La distance atteinte, dans ce plan, pendant la durée du vol de l'élément, est appelée "distance centrifuge" dans le tableau de chiffres et le graphique joints.
- un mouvement dans le sens perpendiculaire au premier, dû au fait que le vent souffle perpendiculairement au plan de l'hélice et que l'élément est traduit pendant la durée de son vol par ce vent. La vitesse limite de fonctionnement des éoliennes avant mise en drapeau de l'hélice - 90 km/h - a été prise pour le calcul de cette distance. La composition de ces deux mouvements aboutit à ce qui est appelé la "distance totale".

La vitesse horizontale de l'élément projeté à l'impact sur le sol est également calculée.

Les distances atteintes - il s'agit de distances comptées à partir du pied du fût - sont calculées en fonction de l'angle que fait la pale considérée avec l'horizontale.

Le calcul est réalisé pour la situation suivante : il est fait l'hypothèse que la pale se brise aux neuf dixièmes de sa longueur à partir du moyeu ( centre de gravité proche des quatre vingt quinze centièmes du rayon de la pale soit 33,25 mètres ) ou que le bloc de givre se détache de ce même emplacement. Bien évidemment, si la cassure a lieu plus près du moyeu l'élément cassé ira moins loin.

Un tableau des valeurs des distances centrifuges et totales ainsi que de la vitesse de l'élément à l'impact sur le sol, en fonction de l'angle positionnant la pale est joint. Un graphique de ces valeurs explicite et synthétise les calculs faits.

**3) Conclusions principales**

- Les distances centrifuges et totales sont peu différentes car la deuxième composante reste généralement faible devant la première ce qui fait que leur addition vectorielle n'augmente pas notablement la valeur. Toutefois les distances dues à l'entraînement de l'élément projeté par le vent restent importantes : il s'en déduit que la zone susceptible de recevoir l'élément projeté a une extension importante dans le sens du vent.
- Bien évidemment, si l'élément projeté est situé, à l'origine, plus près du moyeu de l'hélice, les distances atteintes seront moins importantes.
- Les distances atteintes sont impressionnantes : atteignant 800 mètres pour les angles de départ de l'élément cassé les plus favorables (valeurs proches de 45 et 315 degrés). Elles restent importantes pour presque tous les angles de départ ; elles ne sont inférieures à 100 mètres que pour les angles compris entre 140 et 250 degrés.
- La vitesse à l'impact au sol est considérable, jusque 300 km/h. L'énergie cinétique de l'élément projeté l'est donc tout autant, en particulier pour les éléments de pales qui peuvent atteindre plusieurs centaines de kilogrammes. Les dégâts intervenant lors de l'impact au sol le seront également.
- Comme les zones susceptibles de recevoir ces éléments varient avec la direction du vent, c'est, globalement, une zone circulaire centrée sur les éoliennes qui devrait être interdite d'activité humaine durable (présence d'habitations ; routes ou chemins de passage fréquentés)

Objet : Calcul de la portée atteinte par un élément cassé de pale d'hélice d'éolienne

Deux cas sont possibles : pour deux quadrants la portion de parabole décrite par l'élément comprend un sommet à vitesse horizontale ( soit pour  $0 < \alpha < 90$  et pour  $270 < \alpha < 360$  ) ; pour les deux autres quadrants la portion de parabole ne comprend pas de sommet ( $90 < \alpha < 270$  ). Voir figure jointe

On considérera que le déplacement de l'élément cassé se fait, tout d'abord, dans le plan de l'hélice. On prendra ensuite en considération le déplacement de l'élément pendant son vol et qui est dû au vent, dont on supposera qu'il est normal au plan de l'hélice.

1) Cas où  $0 < \alpha < 90$  ou  $270 < \alpha < 360$  (voir figure 1)

Le sommet S de la parabole trajectoire est atteint au bout du temps  $t_1$ . La vitesse initiale a une composante horizontale  $V \sin \alpha$  et une composante verticale  $V \cos \alpha$

Au sommet de la parabole, qui est atteint après un temps  $t_1$ , la vitesse verticale est nulle ; donc :

$$V \cos \alpha - g \cdot t_1 = 0 \text{ soit } t_1 = V \cos \alpha / g \quad (1)$$

L'altitude atteinte en S, soit  $h(t_1)$  est telle que

$$h(t_1) = h_{\text{initial}} + V_{\text{verticale}} \cdot t_1 - \frac{1}{2} g \cdot (t_1)^2$$

$$\text{Soit } h(t_1) = h_0 + R \sin \alpha + (V \cos \alpha)^2 / g - \frac{1}{2} (V \cos \alpha)^2 / g$$

$$h(t_1) = h_0 + R \sin \alpha + \frac{1}{2} (V \cos \alpha)^2 / g \quad (2)$$

Le point C de chute au sol est atteint au bout d'un temps supplémentaire  $t_2$  tel que :

$$h_0 = 0 = h(t_1) - \frac{1}{2} g t_2^2$$

$$\text{soit } t_2 = [2 \cdot h(t_1) / g]^{1/2} \quad (3)$$

L'abscisse de C,  $x_c$ , est telle que :

$$x_c = V \sin \alpha \cdot (t_1 + t_2) - R \cos \alpha$$

$$= V \sin \alpha \cdot (V \cos \alpha) / g + [2/g(h_0 + R \sin \alpha + (V \cos \alpha)^2 / (2g))]^{1/2} - R \cos \alpha$$

$$= V \sin \alpha / g \{ (V \cos \alpha) + [2hs + 2R \sin \alpha + (V \cos \alpha)^2 / g]^{1/2} \} - R \cos \alpha \quad (4)$$

On déterminera le maximum de  $x_c$  en fonction de  $\alpha$ , en calculant successivement :

- $t_1$  par l'équation (1)
- $h_0$  par l'équation (2)
- $t_2$  par l'équation (3)
- et enfin  $x_c$  par l'équation (4)

par approximations successives.

1) Cas où  $90 < \alpha < 270$

Le mouvement est celui d'un corps partant avec une vitesse initiale. Le point de chute C a une altitude nulle, atteinte au bout d'un temps  $t_2$ . Il vient :

$$h_0 + R \sin \alpha + (V \cos \alpha) t_2 - \frac{1}{2} g t_2^2$$

$$\text{soit après calcul}$$

$$\Delta = (V \cos \alpha)^2 + 2g(h_0 + R \sin \alpha)$$

$$t_2 = 1/g(V \cos \alpha + \Delta^{1/2})$$

$$\text{et enfin } x_c = V \sin \alpha \cdot (t_2) - R \cos \alpha$$

Ensuite on peut tenir compte de l'effet du vent, de vitesse  $V$ , normalement égale à 90 km/h vitesse de mise en drapeau par les sécurités de l'éolienne, qui transportera l'élément cassé, dans sa direction, pendant le temps de vol. L'éolienne est, normalement, face au vent lorsqu'elle tourne ; ce déplacement est donc perpendiculaire au précédent.

$$\text{Distance globale} = \{ [V \cdot (t_1 + t_2)]^2 + x_c^2 \}^{1/2}$$

dont on calculera également le maximum par approximations successives.

## Annexe 6 (suite)

### Calcul pratique

La feuille de calcul Excel jointe effectue les différents calculs numériques nécessaires. Les cellules L3C3 L4C3 L5C3 et L7C3 sont à remplir des valeurs caractéristiques de l'éolienne pour laquelle on veut effectuer le calcul. Le rayon à entrer dans la cellule L4C3 est celui du centre de gravité de l'élément qui se détache. Il suffit de les remplir des caractéristiques de l'éolienne pour laquelle on veut effectuer le calcul pour avoir les résultats.

Les calculs s'effectuent pour des valeurs incrémentées par 5 degrés pour  $\alpha$  (de L11C2 à L83C2). Ce qui permet de définir les intervalles dans lesquels se situent les valeurs maximales.

Une zone de précision effectue les calculs par incrément de 1 degré dans cette zone afin de trouver les maximum (L86C2 à L108C2).

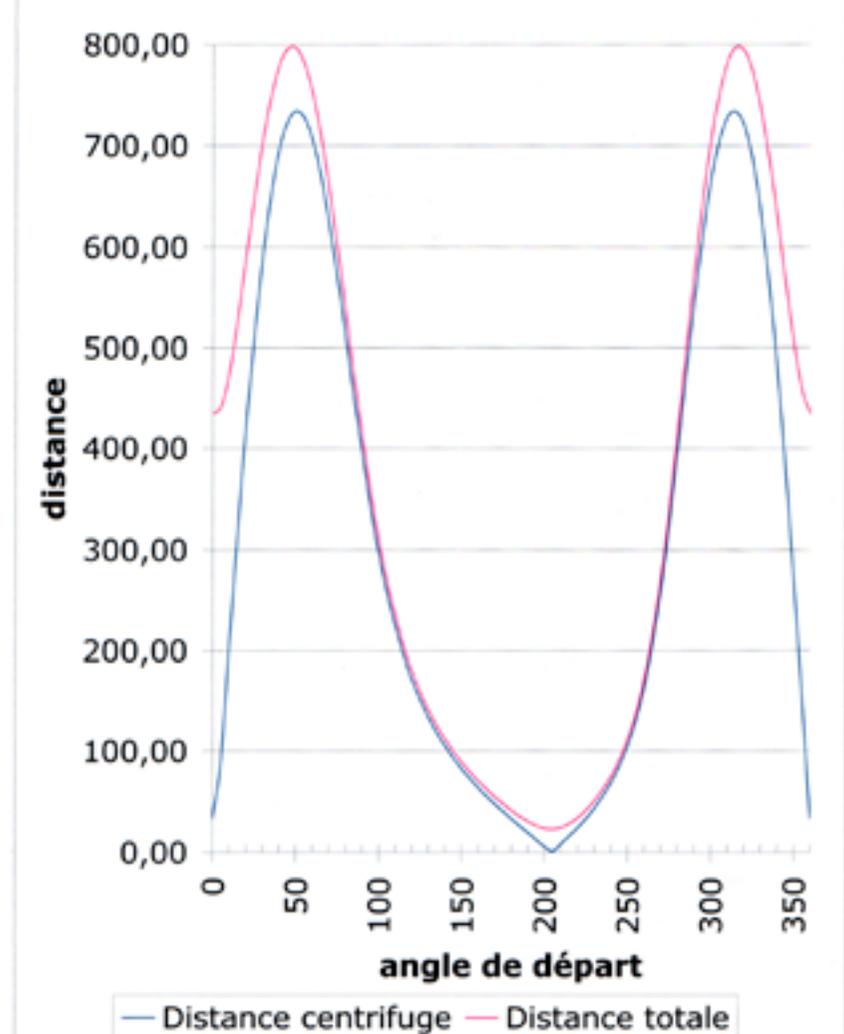
Les résultats des calculs se trouvent dans les colonnes 4 à 9.

Dans le cas des éoliennes de Plouarzel ( fût de 38,4 m, diamètre de l'hélice de 47 m, vitesse de rotation de 28,5 t/min, vent de 90 km/h ) on trouve que les maximum se produisent :

- Pour le seul déplacement dans le plan de l'hélice pour des angles de 49 et 315 degrés environ ; la distance correspondante est de 539 mètres environ,
- Pour les deux déplacements conjugués, pour des angles de 45 et 318 degrés environ, la distance atteint 603 mètres environ.
- L'altitude maximale atteinte est d'environ 290 mètres lorsque la rupture intervient lorsque la pale est horizontale.
- Les vitesses horizontales au point d'impact sont très importantes dès que les distances de chute le sont ; elles se situent entre 160 et 270 km/h, soit entre 45 et 75 m/s, et pourront donc donner lieu à des ricochets importants, accroissant encore les distances susceptibles d'être atteintes.

57

### Enercon E66 - portée d'éléments détachés des pales

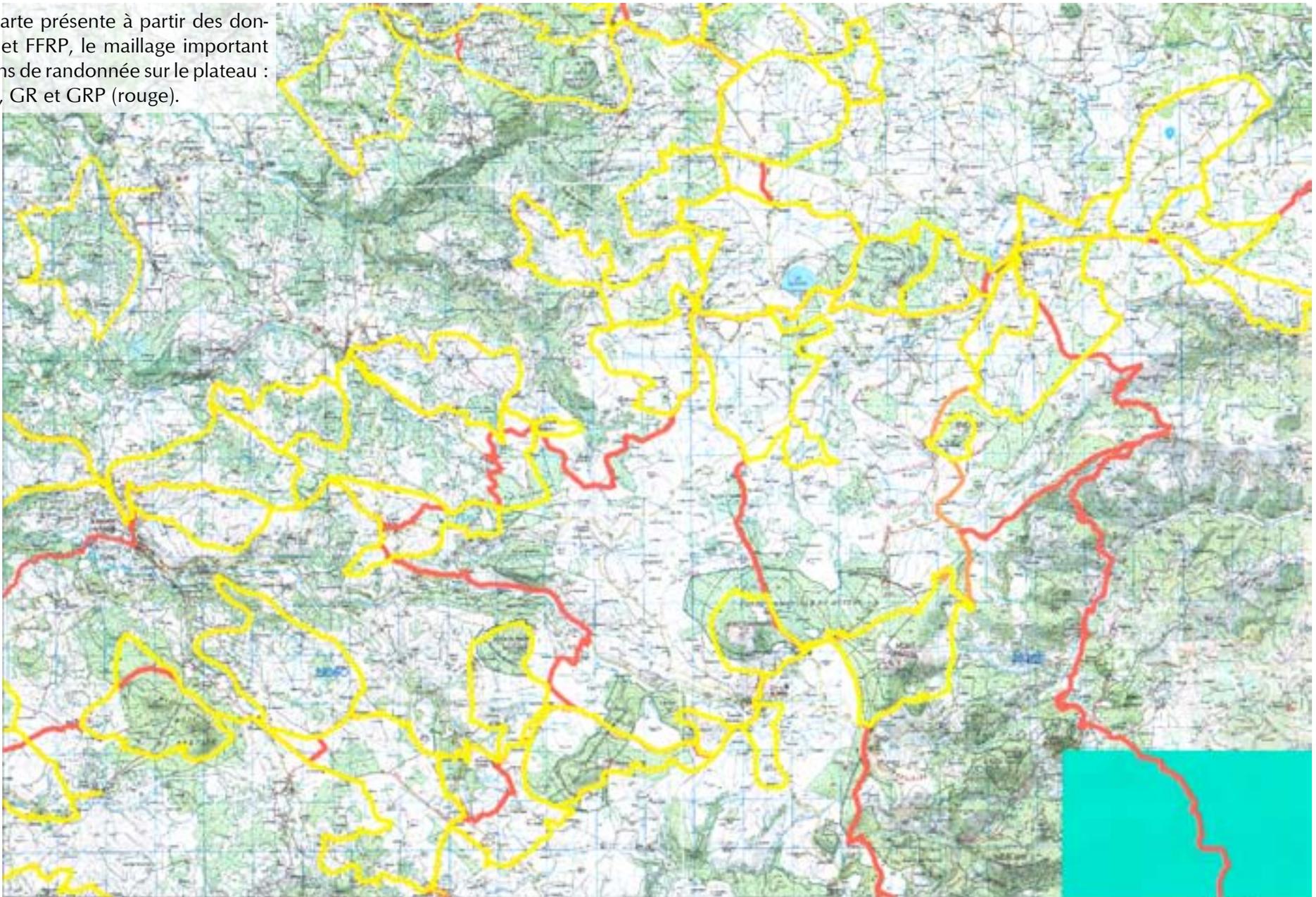


6

## Annexe 7

### Cartographie présentant les chemins de Randonnée de la région du Mézenc

Cette carte présente à partir des données IGN et FFRP, le maillage important des chemins de randonnée sur le plateau : PR (jaune), GR et GRP (rouge).



## Annexe 8

Données concernant les orages dans la région du Mézenc selon Météorage



**ATTESTATION**  
Statistiques de foudroiement par commune  
Service disponible sur notre site : [www.meteorage.fr](http://www.meteorage.fr)

Pour faire suite à votre demande, nous tenons à vous confirmer que les valeurs que vous avez obtenues via notre site web pour une commune donnée à savoir le nombre de jour d'orage moyen par an, la densité d'arcs moyenne et le classement de la commune concernée sont fiables et résultent des impacts détectés par notre réseau de capteurs.

Par contre, il y a en effet des erreurs à noter dans le texte situé en dessous de ces résultats.

Pour le nombre de jour d'orage moyen en France, il est nécessaire de remplacer 20 par **11.65** et pour la densité d'arcs moyenne, il est nécessaire de remplacer 2.52 par **1.87**.

Une rectification est en cours sur notre site.

<http://www.meteorage.fr>

METEORAGE - Centre Hélicoptère - 2, Av. Pierre Auger - 94033 PAU CEDEX 9 - Tél. (05) 05 59 80 77 30 - Fax. (05) 05 59 80 77 31

S.A.S. au capital de 250 026 € - RCS PAU B 339 528 218 - SIRET 339 528 218 0001 - COGE NAF 742 C  
N° TVA METEORAGE FR 42 339 528 218 - Centre ISO 9001 - 2000



### Calcul du nombre de jours d'orage et de la densité d'arcs des communes de France en 2005

#### Présentation

Le « Nombre de jours d'orage » et la « Densité d'arc » sont des indicateurs calculés par Météorage et fournis dans le cadre des services payants sur Mintel ou sur internet. Cette note décrit le mode de calcul utilisé et présente une synthèse des résultats obtenus.

#### Méthode

Le Niveau Kéraunique est défini comme étant "le nombre de jours par an où l'on a entendu gronder le tonnerre".

Météorage calcule une valeur équivalente au niveau kéraunique, le Nombre de jour d'orage, issue des mesures du réseau de détection foudre. Pour cela, on assimile chaque commune à un point et on analyse le nombre de jours pour lesquels on a détecté au moins un arc de foudre à moins de 10km du point.

Pour le calcul de la densité de foudroiement, on assimile la commune à un cercle centré sur la mairie, de rayon 10km, et l'on calcule le nombre d'arcs détectés chaque année dans ce cercle.

Ce calcul est réalisé pour chacune des 36000 communes de France à partir de la Base de Données Foudre sur les 10 dernières années.

Pour réaliser les calculs on travaille sur un maillage de 17,7 km de côté, ce qui correspond à la surface d'un cercle de 10km de rayon. On fait ensuite la moyenne des valeurs des 9 mailles qui entourent une commune donnée pour attribuer une valeur à la commune.

Copyright Météorage 2006

## Annexe 8 (suite)

Projet PHP Kerau Page 1 sur 1

**Statistiques du foudroiement**

Densité de foudroiement et nombre de jours d'orage  
pour une commune

Les résultats ci-dessous sont fournis par Météorage  
à partir des données du réseau de localisation de la foudre

**Commune :** ESTABLES  
**Département :** HAUTE-LOIRE

**Nombre de jours d'orage :** 17 jours d'orage par an.  
**Classement du nombre de jours d'orage :** 2338 ième sur la France.

**Densité d'arcs:** 3.43 arcs par an et par Km<sup>2</sup>  
**Classement de la densité :** 2245 ième sur la France.

**Copyright Météorage**

L'activité orageuse à longterps est définie par le niveau kéraunique (Nk) c'est-à-dire "le nombre gronder le tonnerre".  
Météorage calcule une valeur équivalente au niveau kéraunique, le Nombre de jours d'orage détection foudre.  
Pour chaque commune, ce nombre est calculé à partir de la Base de Données Foudre sur les 1 La valeur moyenne du nombre de jours d'orage, en France, est de 20.

Le critère du Nombre de jours d'orage ne caractérise pas l'importance des orages. En effet un violent seront comptabilisés de la même façon.  
La meilleure représentation de l'activité orageuse est la densité d'arcs (Da) qui est le nombre d'an. Le réseau de détection de la foudre utilisé par Météorage permet une mesure directe de ce La valeur moyenne de la densité d'arcs, en France, est de 2.52 arcs / km<sup>2</sup> / an.

La densité de fashes (Df) peut être déduite de la densité d'arcs par la formule suivante:  
 $Df = Da / 2.1$

[Cliquez ici](#) pour en savoir plus sur le calcul de la densité de foud

[Cliquez ici](#) pour retourner à la page de saisie.

note : les informations fournies sont couvertes par les conditions générales de ventes de Météo

  
ISO 9001-2000

<http://kerau.meteorage.fr/okerau.php?ville=16803&dpt=none&code=63235> 12/12/2006

Projet PHP Kerau Page 1 sur 1

**Statistiques du foudroiement**

Densité de foudroiement et nombre de jours d'orage  
pour une commune

Les résultats ci-dessous sont fournis par Météorage  
à partir des données du réseau de localisation de la foudre

**Commune :** MOUDEYRES  
**Département :** HAUTE-LOIRE

**Nombre de jours d'orage :** 17 jours d'orage par an.  
**Classement du nombre de jours d'orage :** 2338 ième sur la France.

**Densité d'arcs:** 3.43 arcs par an et par Km<sup>2</sup>  
**Classement de la densité :** 2245 ième sur la France.

**Copyright Météorage**

L'activité orageuse à longterps est définie par le niveau kéraunique (Nk) c'est-à-dire "le nombre gronder le tonnerre".  
Météorage calcule une valeur équivalente au niveau kéraunique, le Nombre de jours d'orage détection foudre.  
Pour chaque commune, ce nombre est calculé à partir de la Base de Données Foudre sur les 1 La valeur moyenne du nombre de jours d'orage, en France, est de 20.

Le critère du Nombre de jours d'orage ne caractérise pas l'importance des orages. En effet un violent seront comptabilisés de la même façon.  
La meilleure représentation de l'activité orageuse est la densité d'arcs (Da) qui est le nombre d'an. Le réseau de détection de la foudre utilisé par Météorage permet une mesure directe de ce La valeur moyenne de la densité d'arcs, en France, est de 2.52 arcs / km<sup>2</sup> / an.

La densité de fashes (Df) peut être déduite de la densité d'arcs par la formule suivante:  
 $Df = Da / 2.1$

[Cliquez ici](#) pour en savoir plus sur le calcul de la densité de foud

[Cliquez ici](#) pour retourner à la page de saisie.

note : les informations fournies sont couvertes par les conditions générales de ventes de Météo

  
ISO 9001-2000

<http://kerau.meteorage.fr/okerau.php?ville=16856&dpt=none&code=69151> 12/12/2006

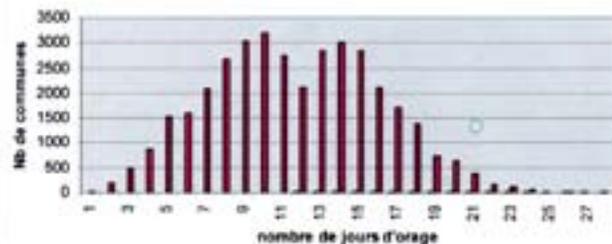
## Annexe 8 (suite)

### Synthèse des calculs pour l'année la période 1994 - 2004

Nombre de jours d'orage :

Minimum	1
Maximum	28
Moyenne	11,65
Médiane	11

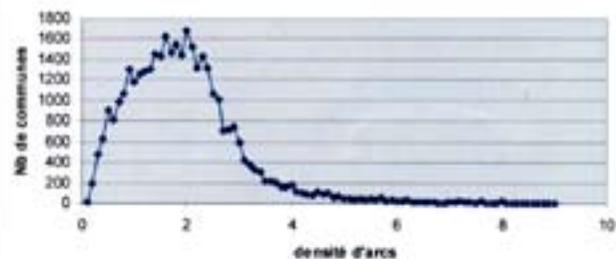
distribution du nombre de jours d'orage par commune



Densité d'arcs (nombre d'arc par km<sup>2</sup> et par an) :

Minimum	0,08
Maximum	8,06
Moyenne	1,87
Médiane	1,75

distribution de la densité d'arcs par commune

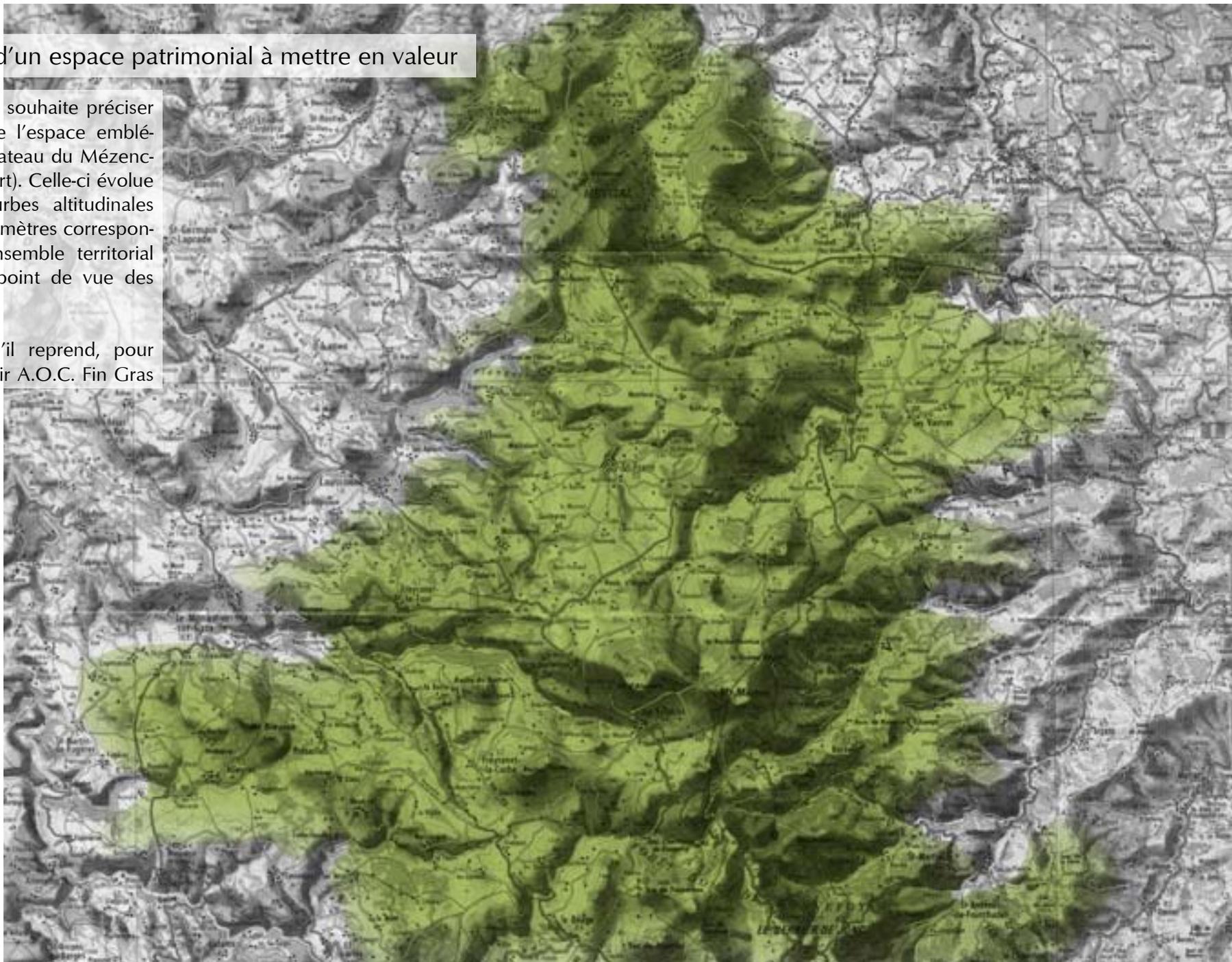


## Annexe 9

### Proposition d'un espace patrimonial à mettre en valeur

Cette carte souhaite préciser la « limite » de l'espace emblématique du plateau du Mézenc-Meygal (en vert). Celle-ci évolue entre les courbes altitudinales 1000 et 1100 mètres correspondant à un ensemble territorial cohérent du point de vue des paysages.

Notons qu'il reprend, pour partie, le terroir A.O.C. Fin Gras du Mézenc.



*Voilà bientôt cinquante années que je marche, respire, travaille et rêve sur ce Plateau, seul ou avec d'autres, familiers et inconnus, autochtones ou venus jusqu'à lui. D'où vient cette attirance - aussi charnelle que spirituelle - et qui me fait, à chaque venue, par quelque route que ce soit, attendre avec jubilation le virage, le ressaut du terrain qui, une fois franchis, me feront dire : voilà le Plateau ! Même si c' est pour annoncer le brouillard ou la neige encore absents quelques mètres plus bas ! D'où ce charme, cette justesse ?*

*Disons pour faire vite qu'en ce lieu les hommes ont su composer, j'entends ce verbe quasi musicalement, un admirable équilibre entre la majesté, l'immensité et l'humanité. Rien qui surplombe et oppresse, tout qui se déploie et se reploie au chaud d'une combe, d'un mur de pierres sèches, d'un bois de hêtres. Tout témoigne ici non d'un miracle mais d'un accord construit par des générations patientes et attentives, gestes d'accointance dont témoignent l'équilibre des champs et des bois, la moindre levée de grange et jusqu'au drainage des prés qui évitent l'osier. Et comme il ne s'agit pas d'un miracle mais du legs d'un travail séculaire ; tout peut disparaître par veulerie, hypertrophie d'une technique déplacée, mercantilisme déguisé en écologie.*

*Recourons à Char pour conclure ce bref manifeste : « Nous nous battons pour un site où la neige n' est pas seulement la louve de janvier mais aussi l'aulne du printemps. Le soleil s'y lève sur notre sang exigeant et l'homme n'est jamais en prison chez son semblable. A nos yeux ce site vaut mieux que notre pain, car il ne peut être, lui, remplacé. » (Oeuvres complètes, page 456)*

*Pascal Riou*